

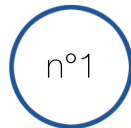


# RA5

[ revue étudiante de sociologie de l'UQAM ]

hiver - 2013

---





# Revue Aquin 5

---

volume 3, numéro 1, hiver 2013 ◀

Fondée à l'hiver 2011, la Revue A5 est une publication étudiante du département de sociologie de l'UQAM. Chacun de ses numéros contient des travaux effectués par des étudiantes et des étudiants dans le cadre de cours de baccalauréat et de maîtrise offerts par le département. Les textes sont évalués anonymement par un comité de lecture composé de pairs, soit d'autres étudiantes et étudiants du département. La revue est aussi dirigée par un comité de rédaction composé d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la maîtrise en sociologie.

Nous vous invitons à rester à l'affût de notre prochain appel de textes. Si vous désirez vous impliquer dans les diverses instances de la Revue A5, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [revuea5@gmail.com](mailto:revuea5@gmail.com).

#### **Comité de rédaction**

Mathieu Forcier  
Mélanie Beauregard  
Charles Carrier-Plante  
François Gagnier  
Sabrina Paillé

#### **Graphisme et design (couverture)**

Félix Langlois

#### **Comité de lecture**

Mélanie Beauregard  
Charles Carrier-Plante  
Vincent Corbeil  
Mathieu Forcier  
François Gagnier (Coordonnateur)  
Jonathan Glendenning  
Sabrina Paillé  
Michel-Philippe Robitaille  
Marie-Christine Savaria

La responsabilité des textes incombe seulement à leurs auteurs.

ISSN 2291-0530 (Imprimé)

ISSN 2291-0549 (En ligne)

Dépôt légal BANQ

Revue Aquin 5

Université du Québec à Montréal

Pavillon Hubert-Aquin, local A-5235

1255, rue Saint-Denis

Montréal (Québec) H2X 3R9

L'éthique de l'*improvement* et l'*enclosure* du bien commun à l'ère de la révolution biotechnologique / 1

PHILIPPE BLANCHETTE

La pratique des relations à plaisanterie au Burkina Faso : Entre tradition et modernité / 11

RICHARD PERRON

La question agraire revisitée/ 21

JEAN-PASCAL HALLÉE

L'argent et l'environnement dans la culture moderne : le cas des analyses de contingence / 41

CÉLINE HEQUET



# L'éthique de l'*improvement* et l'*enclosure* du bien commun à l'ère de la révolution biotechnologique

Philippe Blanchette

Dans le cadre du cours *Sociologie du droit*

Avec Paul Eid, automne 2012

L'intérêt récent des médias envers la question des biotechnologies pourrait laisser entendre qu'il s'agit d'un phénomène nouveau. Or, les biotechnologies existent depuis des siècles, voire des millénaires. On pense notamment aux procédés de fermentation utilisés dans la production du pain et de l'alcool, des processus dont les origines remontent aussi loin que l'Égypte ancienne, mais dont on ne comprend le fonctionnement réel que depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (Pichot, 2012). La révolution biotechnologique, qui s'amorça avec l'émergence du génie génétique dans les années 1970, soulève toutefois des enjeux inédits. Parmi ceux-ci, on pense particulièrement à la question du droit de propriété sur le vivant. Mise sous le feu des projecteurs au moment où fut déposée la première demande de brevet portant sur un organisme vivant en 1972<sup>1</sup>, la question du droit de propriété sur le vivant soulève depuis son lot de questionnements. En effet, comme l'indique Jeremy Rifkin dans son ouvrage *Le Siècle biotech* :

Une poignée de multinationales, d'organismes de recherche et de gouvernements pourraient déposer des brevets sur la quasi-totalité des cent mille gènes de l'homme, ainsi que sur des cellules, des organes et des tissus dont est fait le corps humain. Ces mêmes propriétaires pourraient également détenir des brevets analogues sur des dizaines de milliers de micro-organismes végétaux et animaux, obtenant ainsi un pouvoir sans précédent pour nous imposer, à nous et à nos descendants, de nouvelles conditions de vie (Rifkin, 1998 : 18).

Les craintes soulevées par Rifkin sont aujourd'hui en voie de devenir réalités. Le *Human Genome Project* est considéré comme étant complété depuis 2003 et une forte proportion des gènes de l'espèce humaine font désormais l'objet d'un brevet (U.S. Department of Energy). Un processus analogue visant à breveter le reste de la biodiversité est également en cours et tend à s'accélérer. Comme le souligne James Boyle, le mouvement en faveur de l'appropriation de la

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails sur ce cas en particulier : *Diamond v. Chakrabarty*, 447 U.S. 303

biodiversité et du patrimoine génétique de l'humanité n'est que le prolongement du mouvement des *enclosures* qui s'est déroulé en Angleterre entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle : *The second enclosure movement* (2003).

Il sera donc question, dans un premier temps, de déterminer en quoi consistent le mouvement des *enclosures*, ainsi que l'éthique de l'*improvement* comprise en tant que son idéologie de légitimation. Nous nous appuierons en ce sens sur les théories respectives d'Ellen Meiksins Wood et de John Locke. Nous chercherons ensuite à comprendre comment s'articule la question du droit de propriété sur le vivant en prenant pour exemple le jugement *Moore v. Regents of University of California*, un cas particulièrement révélateur de la manière dont s'articule aujourd'hui la question du droit de propriété sur le vivant. Nous tenterons aussi d'établir un parallèle entre le mouvement en faveur de l'appropriation du vivant et le mouvement des *enclosures*. Plus précisément, nous chercherons à démontrer que le mouvement en faveur de l'appropriation de la biodiversité et du patrimoine génétique de l'humanité trouve sa légitimité dans une conception du droit de propriété fondée sur l'éthique de l'*improvement* et qu'il doit être compris comme une nouvelle forme d'*enclosure* du bien commun. Nous aborderons en définitive la question de la biopiraterie afin de saisir quelques enjeux entourant la question de l'*enclosure* du bien commun à l'ère de la révolution biotechnologique.

### **Le mouvement des *enclosures* et l'éthique de l'*improvement***

Qualifié de « *revolution of the rich against de poor* » par Karl Polanyi (2001 : 37) et considéré par Ellen Meiksins Wood comme étant à l'origine du développement du système de production capitaliste (2009 : 151-193), le mouvement des *enclosures* prend forme à la suite d'un processus de centralisation des pouvoirs de coercition extra-économiques – politique, militaire et juridique – entre les mains de l'État anglais au XV<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs anglais ne consentirent toutefois à renoncer à leurs prérogatives qu'en échange d'une consolidation de leurs pouvoirs de coercition strictement économiques. Ils obtinrent alors le droit d'enclore les terres communales (*ibid.* : 156-158).

Le mouvement des *enclosures* ne consistait toutefois pas uniquement à clôturer les terres communales afin de transformer les terres de labour en pâturage, mais visait avant tout à « supprimer pour de bon les droits d'usage accordant l'accès aux terres » (*ibid.* : 172) afin d'en augmenter la productivité. Pour Meiksins Wood, en effet, le mouvement des *enclosures* consacre, d'une part, l'abolition effective des droits d'usages coutumiers qui freinent le procès d'accumulation capitaliste – droit de vaine pâture, droit de glanage, etc. – et, d'autre part, la mise en place d'un droit de propriété privée à usage exclusif devant favoriser l'augmentation de la productivité (*ibid.* : 171).

C'est d'ailleurs exactement ce principe d'accroissement de la productivité qui devait légitimer le mouvement des *enclosures*. Comme nous l'indique un document officiel préparé à l'attention des seigneurs membres de la *House of Lords* en 1607 : « *The poor man shall be satisfied in his end : Habitation; and the gentleman not hindered in his desire : Improvement* » (Polanyi, 2001 : 36). Pour Polanyi, ce type de discours réduit les concepts d'amélioration et de progrès à celui d'accroissement de la productivité, et ce, au prix de la destruction du lien social (*ibid.* : 36-37). C'est pourtant ce genre de plaidoyers que l'on retrouve dans les *Bills for Inclosures of Commons*, ces décrets qui consacrèrent le mouvement des *enclosures* entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle (Marx, 2006 : 816).

Le discours en faveur du mouvement des *enclosures* peut essentiellement être réduit à celui de l'*éthique de l'improvement*, dont la plus fine représentation se retrouve dans le désormais célèbre chapitre 5 du *Traité du gouvernement civil* de John Locke. D'ailleurs, selon Meiksins Wood, les critiques de Locke à l'endroit des terres communales consistaient précisément en un plaidoyer en faveur des *enclosures* (2009 : 182). Partant du principe que « Dieu qui a donné la terre aux hommes en commun, leur a donné pareillement la *raison*, pour faire de l'un et de l'autre l'usage le plus avantageux à la vie et le plus commode » (Locke, 2008 : 202), Locke cherche à légitimer le fait que certains en viennent à pouvoir s'appropriier le bien commun afin de le transformer en propriété privée à usage exclusif.

S'inscrivant en continuité avec la tradition jusnaturaliste d'Hugo Grotius, de Samuel von Pufendorf et de Francisco Suarez (Wood, 1984 : 50), Locke considère la propriété privée comme un droit naturel accordé aux êtres humains par Dieu, et dont la légitimité est à chercher dans le travail. En effet, pour lui, les hommes possèdent un droit particulier et inaliénable sur leur propre personne. Ainsi, le travail qu'ils accomplissent par l'usage de leurs mains ne peut que leur appartenir en propre. Comme nous dit Locke, « nous voyons que labourer, que cultiver la terre, et d'avoir domination sur elle, sont deux choses jointes ensemble. L'une donne droit à l'autre » (Locke, 2008 : 209). De plus, « lorsque Dieu a donné la terre au genre humain, il a commandé en même temps à l'homme de travailler » (*ibid.*). Ainsi, les hommes sont donc tenus par Dieu de travailler et, par le fait même, de s'approprier le bien commun afin d'en faire une propriété privée à usage exclusif. On pourrait alors croire que la théorie de Locke constitue un plaidoyer discréditant les *enclosures*, que le simple fait de cultiver la terre donnerait un droit inaliénable à la propriété et que les paysans qui exploitent déjà une terre ne pourraient en être légitimement expropriés par l'*enclosure*. Ce serait toutefois bien mal comprendre l'essentiel de l'argument de Locke.

Effectivement, comme nous le dit Meiksins Wood, « toute la thèse de Locke tourne autour de cette idée d'amélioration » (2009 : 168). Or, l'idée

d'amélioration – i.e. l'*improvement* – telle que comprise par Locke et ses contemporains, ne renvoie pas uniquement à l'action de rendre meilleur ou de faire mieux. Du mot *improve*, qui signifie littéralement « faire quelque chose dans le but d'en tirer un profit monétaire » (*ibid.*) – *turn into profit* –, l'éthique de l'*improvement* commande l'amélioration de la terre afin de la rendre plus productive et d'en extraire une valeur d'échange. Ce qui, pour Locke, légitime l'appropriation du bien commun et sa transformation en propriété privée n'est donc pas le travail en soi, mais bien le *rendement de la propriété*, soit le fait qu'on puisse en tirer une valeur d'échange par le travail – le sien ou celui d'autrui, cela a peu d'importance puisqu'il suffit de se montrer industriel. En ce sens, lorsque Locke compare la valeur – d'échange – d'une terre cultivée par un paysan anglais à celle cultivée par un autochtone en Amérique, il ne fait jamais état du fait que le travail de ce dernier produit une valeur d'usage, mais seulement du fait que celui-ci ne réalise pas de profit (*ibid.* : 177) :

Un arpent de terre, qui porte ici trente boisseaux de blé, et un autre dans l'Amérique, qui, avec la même culture, serait capable de porter la même chose, sont, sans doute, d'une même qualité, et ont dans le fond la même valeur. Cependant, le profit qu'on reçoit de l'un, en l'espace d'une année, vaut 5 livres, et ce qu'on reçoit de l'autre, ne vaut peut-être pas un sol. Si tout le profit qu'un Indien en retire était bien pesé, par rapport à la manière dont les choses sont prisées et se vendent parmi nous, je puis dire véritablement qu'il y aurait la différence d'un centième. C'est donc le travail qui donne à une terre sa plus grande valeur, et sans quoi elle ne vaudrait d'ordinaire que fort peu (Locke, 2008 : 217).

C'est d'ailleurs cette logique selon laquelle une terre qui n'est pas mise à profit et dont on n'extrait aucune valeur d'échange est considérée comme étant gaspillée – et donc inoccupée – qui viendra légitimer l'expropriation des Amérindiens et la conquête de l'Amérique par les colons européens, rationnels, laborieux et industriels (Meiksins Wood, 2009 : 248-249). Car, bien que Dieu ait donné la terre aux hommes en commun, « [i]l l'a donnée pour l'usage des hommes industriels, laborieux, raisonnables ; non pour être l'objet et la matière de la fantaisie ou de l'avarice des querelleurs, des chicaneurs » (Locke, 2008 : 208).

Enfin, pour Meiksins Wood, l'éthique de l'*improvement* de John Locke, laquelle est en parfaite adéquation avec la mentalité anglaise de l'époque, doit être considérée comme étant la première théorie de la propriété à être méthodiquement fondée sur des principes pouvant être assimilés à ceux du capitalisme (2009 : 180-181). D'ailleurs, le mouvement des *enclosures*, pour lequel elle agit en tant qu'idéologie de légitimation, ne constitue ni plus ni moins que le point d'origine du système de production capitaliste. Or, en imposant ses impératifs de concurrence, d'accumulation et de maximisation des profits au détriment des modes de vie traditionnels, ce système de production « a procédé à un changement radical dans les relations et les pratiques humaines les plus élémentaires, rompant de façon nette avec la manière dont les êtres humains étaient en interaction avec la nature depuis des temps immémoriaux » (*ibid.* :

180-181). Cela dit, comme nous le verrons lorsque nous aborderons la question de la biopiraterie, l'éthique de *l'improvement* et *l'enclosure* du bien commun, entendu ici comme principes fondateurs du capitalisme, participent encore aujourd'hui à la transformation radicale des modes de vie traditionnels.

### **Le droit de propriété sur le vivant**

Le jugement *Moore v. Regents of University of California* (Supreme Court of California, 1990) est particulièrement révélateur de la manière dont s'articule aujourd'hui la question du droit de propriété sur le vivant. Diagnostiqué d'une tricholeucémie en 1976, John Moore sera traité au *UCLA Medical Center* jusqu'en 1983. Dès 1976, son médecin, le Dr. David W. Golde, recommandera que M. Moore subisse une splénectomie, soit une ablation complète de la rate. Ce dernier signera alors une déclaration dans laquelle il consentira à l'opération et à la crémation des tissus et organes qui lui seront prélevés (Skloot, 2010 : 199). Sur recommandation du Dr. Golde, M. Moore se rendra régulièrement au *UCLA Medical Center* afin d'y subir des prises de sang, des ponctions de moelle osseuse et des prélèvements de peau. En 1983, on lui demandera de signer une nouvelle déclaration de consentement : « *I (do, do not) voluntary grant the University of California all right I, or my heirs, may have in any cell line or any other potential product which might be developed from blood and/or bone marrow obtained from me* » (*ibid.*). Il refusera de signer cette nouvelle déclaration et découvrira par la suite l'existence d'un brevet – *U.S Patent 4,438,032* – portant sur une lignée cellulaire – *Human T-lymphoblast cell line* ou *(Mo) Cell Line* – développée par le Dr. Golde à partir de ses prélèvements de sang et de moelle osseuse.

Dans la majorité des cas, la valeur scientifique et commerciale des cellules prélevées sur un patient n'est découverte qu'à la suite de nouvelles recherches. Or, le jugement de la Cour Suprême de Californie nous indique que le Dr. Golde connaissait la valeur potentielle des cellules de M. Moore avant même de procéder à la splénectomie. Il nous indique également que les recherches en lien avec le développement de la *Human T-lymphoblast cell line* ont été menées simultanément au traitement de M. Moore, utilisant les tissus prélevés par le Dr. Golde entre 1976 et 1983 (Supreme Court of California, 1990). Néanmoins, en 1990, la Cour Suprême de Californie déboutera M. Moore et affirmera que ce dernier ne possède aucun droit de propriété légitime sur les cellules prélevées à même son corps, ainsi que sur les profits qui pourraient en découler. Cela dit, le jugement de la cour soulève quelques pistes de réflexion quant à la manière dont s'articule aujourd'hui la question du droit de propriété sur le vivant, ainsi que sur son idéologie de légitimation.

*Finally, the subject matter of the Regents' patent - the patented cell line and the products derived from it - cannot be Moore's property. This is because the patented cell line is both factually and legally distinct from the cells taken from Moore's body. Federal law permits the patenting of organisms that represent the product of "human ingenuity," (Diamond v. Chakrabarty (1980) 447 U.S. 303, 309-310 [65 L.Ed.2d 144, 150, 100 S.Ct. 2204].) Human cell lines are patentable because "[l]ong-term adaptation and growth of human tissues and cells in culture is difficult - often considered an art ..., " and the probability of success is low. (OTA Rep., supra , at p. 33; see fn. 2, ante .) It is this inventive effort that patent law rewards, not the discovery of naturally occurring raw materials. Thus, Moore's allegations that he owns the cell line and the products derived from it are inconsistent with the patent, which constitutes an authoritative determination that the cell line is the product of invention. Since such allegations are nothing more than arguments or conclusions of law, they of course do not bind us (Daar v. Yellow Cab Co., supra, 67 Cal.2d at p. 713) (Supreme Court of California, 1990 : 12).*

En résumé, la décision du tribunal nous indique donc qu'il est impossible d'obtenir un brevet pour la découverte d'organismes naturels et que seuls les « produits de l'ingéniosité humaine » peuvent en faire l'objet. Ainsi, une lignée cellulaire humaine est considérée comme étant le produit de l'invention et peut être brevetée lorsqu'elle est tirée de son état naturel et qu'elle se voit améliorée par l'ingéniosité humaine comprise ici comme le travail. Tout cela n'est certainement pas sans rappeler le discours de légitimation des *enclosures* : l'éthique de l'*improvement* de John Locke.

### **L'éthique de l'*improvement* et l'*enclosure* du bien commun à l'ère de la révolution biotechnologique**

Tout comme la terre, les organismes naturels qui composent la biodiversité et les gènes qui forment le patrimoine génétique de l'humanité peuvent être considérés comme étant donnés en commun à tous les êtres humains. Toutefois, il semble que, à l'instar de la terre, certains en viennent à pouvoir s'approprier un certain nombre de ces organismes naturels communs afin de les transformer en propriété privée à usage exclusif. En examinant le précédent extrait du jugement *Moore v. Regents of University of California*, on constate que le discours idéologique servant à légitimer l'*enclosure* d'organismes naturels correspond presque en tout point à celui de l'éthique de l'*improvement*.

En effet, le jugement nous apprend que les organismes naturels et, plus largement, la nature, n'ont pas de valeur en soi. D'ailleurs, la décision de la cour précise bien que ce n'est que lorsque le potentiel commercial de ces organismes fut découvert que les scientifiques cessèrent de les considérer comme étant des matériaux bruts communs à tous et qu'ils tentèrent d'en faire une propriété privée à usage exclusif par l'intermédiaire des brevets.

*Before the commercial potential of genetic engineering on human cells became evident, scientists freely transferred cell lines and cell products. As the commercial value of the cell lines developed, originators of cell lines and cell products found written agreements increasingly necessary to protect economic rights in their creations (Supreme Court of California, 1990: 29).*

Ceci dit, tout comme Locke, qui affirme que la terre a été donnée en commun « pour l'usage des hommes industriels, laborieux, raisonnables », la cour justifie l'*enclosure* du bien commun que sont les organismes naturels sous prétexte que celui qui les tire de leur état naturel et les améliore dans le but d'en faire un profit se montre ingénieux : « *Federal law permits the patenting of organisms that represent the product of "human ingenuity, but not naturally occurring organisms."* » (Supreme Court of California, 1990 : 12).

### Le cas de la biopiraterie

Tel qu'évoqué précédemment, le mouvement des *enclosures* des terres communales en Angleterre signa ni plus ni moins l'acte de naissance du système de production capitaliste tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ce qui, comme nous indiquait Ellen Meiksins Wood, transforma radicalement la nature des rapports sociaux au sein de nos sociétés (2009 : 151). Quelles conséquences devons-nous donc attendre du mouvement visant aujourd'hui l'*enclosure* de la biodiversité et du patrimoine génétique de l'humanité? Comme l'affirmait Jeremy Rifkin, le fait que certains groupes soient en mesure de s'appropriier ces choses qui nous appartiennent en commun pourrait transformer nos modes de vie de manière radicale (1998 : 18). C'est d'ailleurs exactement ce qu'on observe un peu partout sur la planète, alors qu'une forme bien particulière d'*enclosure* du bien commun est en train de prendre forme ; la biopiraterie.

Pour la philosophe indienne Vandana Shiva, la biopiraterie doit être comprise comme :

le recours aux systèmes de propriété intellectuelle pour légitimer la propriété exclusive des ressources, produits et procédés biologiques utilisés depuis des siècles au sein de cultures non industrialisées et l'exclusivité du contrôle exercé à leur égard. Les demandes de brevet touchant la biodiversité et le savoir autochtone, qui reposent sur l'innovation, la créativité et le génie des peuples du tiers-monde, sont des actes de « biopiraterie » (2004 : 63).

La biopiraterie porte donc directement atteinte aux modes de vie traditionnels des sociétés et des communautés où le capitalisme ne régule pas encore la totalité des rapports sociaux. Le cas du *neem*, un arbre dont les multiples vertus l'ont élevé au rang de symbole mythique dans la culture indienne, est particulièrement révélateur des conséquences que peut engendrer l'*enclosure* de la biodiversité et des savoirs traditionnels sur le mode de vie des communautés.

Surnommé « l'arbre gratuit », notamment parce que les Indiens offrent leurs connaissances à son sujet en cadeau depuis des siècles, « [l]e *neem* est mentionné dans des textes indiens vieux de plus de 2000 ans en tant que purificateur de l'air et remède à presque toutes les maladies de l'homme et de l'animal grâce à ses vertus insectifuges et antiparasitaires » (*ibid.* : 72-73). Les Indiens l'utilisent sur une base quotidienne, entre autres comme pesticide et comme traitement des symptômes du diabète et de l'hépatite. Toutefois, en 1985, une

multinationale portant le nom de *Grace* arrive à isoler l'élément actif de la graine du *neem*, l'*azadirachtine*, et se voit accorder un brevet portant sur le procédé d'isolation et d'extraction qu'elle a mise au point. Or, plusieurs scientifiques indiens ont révélé que le procédé d'isolation et d'extraction « développé » par *Grace* est en tout point identique à celui utilisé par les chercheurs et les entreprises artisanales indiennes qui fabriquent des produits à base de *neem* (Rifkin, 1998 : 79-80). En accordant un brevet à *Grace*, le *Patent and Trademark Office* (PTO) refuse également de reconnaître la validité du savoir et du savoir-faire traditionnel autochtone, sous prétexte que, contrairement au travail effectué par les scientifiques de *Grace*, le travail anonyme des générations antérieures n'est pas générateur de valeur d'échange.

Cet acte de biopiraterie entraîna une transformation radicale du mode de vie traditionnel des différentes communautés indiennes. Autrefois utilisées sur une base quotidienne, les graines et les feuilles du *neem* sont aujourd'hui devenues rarissimes et dispendieuses au point où certains agriculteurs ne sont plus en mesure de mettre la main sur les semences de cet arbre. En plus d'avoir de la difficulté à s'approvisionner, les entreprises artisanales qui fabriquent les produits traditionnellement dérivés du *neem* doivent désormais payer des redevances aux multinationales détentrices de brevets, et ce, pour faire usage de procédés qu'ils utilisent depuis des siècles. Cela entraîne notamment une pression à la hausse sur les prix, si bien que certaines communautés n'ont plus accès aux ressources nécessaires à la reproduction de leurs modes de vie traditionnels (Shiva, 2004 : 72-76).

## Conclusion

En définitive, on constate que le mouvement en faveur de l'appropriation de la biodiversité et du patrimoine génétique de l'humanité s'inscrit bel et bien en continuité avec le mouvement des *enclosures* tel qu'il s'est déroulé en Angleterre entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle et que, à l'instar de ce dernier, il trouve sa légitimité dans un discours fondé sur l'éthique de l'*improvement* de John Locke. On remarque également que, tout comme la première vague des *enclosures*, l'*enclosure* du vivant et des savoirs qui s'y rattachent pourrait donner lieu à une transformation radicale de nos conditions de vie. Cette transformation, déjà bien entamée dans le tiers-monde, commence également à se faire sentir dans les sociétés occidentales, notamment dans le domaine agroalimentaire. On n'a qu'à penser au fait que les 10 plus grandes entreprises de l'industrie agrochimique contrôlent aujourd'hui plus de 75 % du marché mondial des semences pour comprendre que certains groupes ont actuellement le pouvoir de radicalement transformer nos modes de vie, notamment en contrôlant l'accès aux ressources alimentaires (Sisodia, 2011). Comme nous disait l'ex-secrétaire américain à l'agriculture Earl Butz : « *Food is a weapon* » (Wallenstein, 1976 : 277).

Toutefois, les enjeux entourant la question du droit de propriété sur le vivant suscitent aujourd'hui beaucoup d'intérêt au sein de la communauté universitaire et de plus en plus de scientifiques dénoncent l'existence de brevets sur le vivant. Cet intérêt s'observe également dans les médias, où les récents événements en liens avec la condamnation de Monsanto pour des actes de biopiraterie commis en Inde ont révélé le phénomène dans l'espace public (Sisodia, 2011). Les travaux portant sur la question du droit de propriété sur le vivant et, plus particulièrement, sur la question de la biopiraterie, sont donc appelés à se multiplier et notre compréhension du phénomène et des enjeux qui l'entourent devrait ainsi s'accroître rapidement au courant des prochaines années.

## Bibliographie

- Boyle, James, 2003, « The Second Enclosure Movement And the Construction of the Public Domain », *Law and Contemporary Problems*, Vol. 66, p. 33-74
- Locke, John, 2008 [1690], « Traité du gouvernement civil », dans *Locke*, Paris, Flammarion, p. 163-434
- Marx, Karl, 2006 [1867], *Le Capital*, Paris, Presses universitaires de France, 940 p.
- Meiksins Wood, Ellen, 2009, *L'Origine du capitalisme*, Montréal, Lux, p. 317 p.
- Pichot, André, 2012, « Commentaires », dans Louis Pasteur, *Écrits scientifiques et médicaux*, Paris, Flammarion, 347 p.
- Polanyi, Karl, 2001 (1944), *The Great Transformation*, Boston, Beacon Press, 319 p.
- Rikfin, Jeremy, 1998, *Le siècle biotech*, Montréal, Les éditions Boréal, 347 p.
- Paquet, Esther, « Le rapport Bernier ne doit pas rester lettre morte », *Le Devoir*, Édition du 8 décembre 2004, [consulté en ligne le 4 décembre 2011], <http://www.ledevoir.com/non-classe/70261/le-rapport-bernier-ne-doit-pas-rester-lettre-morte>
- Sisodia, Rajeshree, 2011, « Biopiracy in India : The case of the aubergine », *Aljazeera*, 23 octobre, [consulté en ligne le 29 novembre 2012], <http://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2011/10/2011102994021308862.html>
- Skloot, Rebecca, 2010, *The Immortal Life of Henrietta Lacks*, New York, Crown, 383 p.
- Supreme Court of California, 1990, *Moore v. Regents of University of California* 51.Cal 3d 120, Sacramento

- U.S. Department of Energy, *Human Genome Project Information*, [consulté en ligne le 29 novembre 2012], [genomics.energy.gov](http://genomics.energy.gov)
- U.S. Patent 4,438,032, [consulté en ligne le 29 novembre 2012], <http://www.google.com/patents?vid=4438032>
- Shiva, Vandana, 2004, *La vie n'est pas une marchandise*, Montréal, Éditions Écosociété, 159 p.
- Wallensteen, Peter, 1976, « Scarce Goods as Political Weapons: The Case of Food », dans *Journal of Peace Research*, Vol. 13, p. 277-298
- Wood, Neal, 1984, *John Locke and Agrarian Capitalism*, Berkeley and Los Angeles, Univeristy of California Press, 161 p.

# La pratique des relations à plaisanterie au Burkina Faso: Entre tradition et modernité

Richard Perron

Dans le cadre du cours *Sociologie de la culture*

Avec Michel Ratté, hiver 2012

Lors d'une réunion à laquelle j'ai assisté il y a quelques années, un conflit de compétences entre des représentants de deux ministères burkinabè a éclaté. Mais ce conflit a pris une nouvelle forme lorsque la parenté à plaisanterie a été évoquée. Après de longues discussions, l'un des représentants a dit à l'autre: « De toute façon, si on sort du cadre officiel de l'État, tu es mon petit esclave et toi-même tu le sais. » L'autre a immédiatement rétorqué: « Vous-là, vous êtes les sauvages du pays. » Du coup, la situation s'est détendue, nous avons terminé la discussion et, du moins momentanément, concilié les points de vue dans un bar du quartier (Hagberg, 2006 : 866).

Cette anecdote racontée par l'anthropologue Sten Hagberg illustre bien la mise en pratique spontanée des relations à plaisanterie, c'est-à-dire le recours à la taquinerie, à la moquerie, voire à l'insulte entre individus issus de groupes ethniques différents, mais alliés, avec comme objectif de gérer les tensions sociales par le rire. J'aurai l'occasion de revenir sur cette brève définition qui reste pour l'instant incomplète. Disons d'abord que le thème de la parenté à plaisanterie a été un « grand classique des études ethnologiques structuralo-fonctionnalistes des années 1930-1970 » (Fouéré, 2006 : 987) avant de tomber dans l'oubli, puis de réapparaître en tant qu'objet de recherche académique dès les années 1990, sous l'impulsion de financements nationaux et internationaux destinés à développer des mécanismes traditionnels de résolution de conflits. Publications, conférences, colloques, semaines et journées culturelles deviennent autant de manières de traiter des relations à plaisanterie et d'y appliquer une cure de jeunesse pour adapter ces pratiques à la modernité.

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, ce regain d'intérêt s'est manifesté au niveau local. Au Burkina Faso par exemple, on a pu assister à la création d'associations pour la promotion de la parenté à plaisanterie qui œuvrent à vulgariser cette pratique dans les centres urbains, lieux où les traditions seraient en déclin et les valeurs traditionnelles en perte de vitesse (Canut et Smith, 2006 : 719). Selon les promoteurs des relations à plaisanterie issus du champ

intellectuel, ces pratiques anciennes représentent un merveilleux outil de cohésion et de régulation sociale, un « savoir local » à promouvoir par tous afin de prévenir les conflits et un moyen de consolider l'unité nationale des pays africains.

D'un autre côté, des critiques apparaissent au sein de la littérature scientifique depuis une dizaine d'années en référence à cet engouement intellectuel et politique pour les relations à plaisanterie. En effet, certains chercheurs font ressortir l'influence que le paradigme fonctionnaliste exerce encore sur les travaux actuels, notamment en ce qui concerne la conception essentialiste des groupes ethniques et l'absence d'analyse de la dimension hiérarchique au sein des relations à plaisanterie. Ils soulignent l'ambiguïté entre la valorisation des particularités ethniques et la promotion de l'unité nationale; révèlent le risque de récupération politique et d'institutionnalisation des pratiques selon une logique gouvernementale; et questionnent la portée réelle de ce savoir endogène dans la prévention des conflits ethniques.

Dans le cadre de cet article, je me pencherai dans un premier temps sur l'historicité de ce concept, la définition qu'en font les acteurs actuels, les origines de ces pratiques ainsi que leur fonctionnement. Par la suite, je rendrai compte de la manière dont s'actualise ce regain d'intérêt et du débat entre intellectuels entourant la thématique des relations à plaisanterie. Plusieurs écrits se rapportant à l'Afrique de l'Ouest me serviront de base de références, car les relations à plaisanterie se concentrent non exclusivement, mais principalement dans cette région du continent. À cet effet, j'utiliserai à diverses occasions le cas du Burkina Faso, pays où les relations à plaisanterie sont particulièrement présentes.

### **Historicité du concept**

Une multitude d'expressions firent leur apparition au cours du siècle dernier : « parentés à plaisanterie », « cousinage à plaisanterie », « relations à plaisanteries », « alliances à plaisanterie », « alliances cathartiques ». Toutefois, c'est par l'anglais que ces pratiques entrèrent dans le domaine anthropologique en 1912 avec l'expression « joking relationship ». Son auteur, Robert H. Lowie, veut alors désigner des conduites verbales entre individus de même clan parmi les Indiens des plaines de l'Amérique du Nord. En 1928, Marcel Mauss traduit cette expression par « parentés à plaisanterie » pour décrire des pratiques similaires observées tant en Afrique que dans les îles mélanésiennes et la Prairie américaine. « Mauss souligne l'importance de ces "parentés à plaisanterie", qui seraient l'envers des relations d'évitement et de respect ("les parentés à respect") dues à certaines catégories précises de parents, sorte de défolement du poids de l'étiquette », expliquent Cécile Canut et Étienne Smith (2006 : 692). À titre d'exemple :

Les textes ethnologiques portant sur la parenté à plaisanteries en Tanzanie indiquent qu'un petit-fils peut appeler sa grand-mère « ma femme » et une petite-fille son grand-père « mon mari ». En retour, un grand-père appelle sa petite-fille « ma femme » et une grand-mère son petit-fils « mon mari ». Les beaux-frères et belles-sœurs, aussi bien que les cousins croisés, peuvent se faire des avances sexuelles sous forme de plaisanteries ou recourir à un langage obscène. Enfin, un homme peut plaisanter avec son oncle maternel, se moquer de lui et lui voler des affaires (Fouéré, 2005 : 3).

En 1948, Marcel Griaule introduit la notion d'« alliances cathartiques » et met ainsi l'accent sur la fonction de purification que permettrait l'échange au quotidien d'injures ou de plaisanteries. Le concept s'élargit et concerne désormais les relations entre membres d'une même famille ou entre clans, lignages et groupes ethniques. Griaule s'appuie sur le cas des Bozo et Dogon au Mali qui, selon la cosmologie propre à ces deux groupes, auraient une origine commune de laquelle serait né un serment d'assistance mutuelle et d'échanges par la taquinerie, source de purification (*ibid.* : 3). Dans les années 1940, Alfred Radcliffe-Brown utilise également l'idée de catharsis, mais de manière différente. À ce sujet, Marie-Aude Fouéré résume la pensée de Radcliffe-Brown de la façon suivante :

[L]es relations à plaisanterie entre groupes claniques ou ethniques permettraient de faire ressortir par intermittence, sur le mode dérisoire de la plaisanterie, les tensions qui naissent de la rencontre entre groupes étrangers. Toute situation de contact entre étrangers étant potentiellement dangereuse, il aurait fallu qu'apparaissent des modes de gestion de ces dangers. Les émotions fortes liées à la peur d'une menace réelle ou imaginée ressortiraient donc dans ces plaisanteries et autres taquineries par un processus de délivrance cathartique (2006 : 993).

Selon Marie-Aude Fouéré, cette approche centrée autour des fonctions de maintien et de développement de relations pacifiques, issue du courant fonctionnaliste, fait encore autorité aujourd'hui. Les relations à plaisanterie deviennent une manière de jouer le conflit par l'humour pour mieux l'éviter, au sein de sociétés caractérisées par une forte diversité ethnique.

Au fil du temps, le concept de « parentés à plaisanterie » a gagné en popularité et s'est généralisé à l'ensemble des types déjà évoqués, à savoir famille, clan, lignage et groupe ethnique (Hagberg, 2006 : 864). Pour pallier une certaine confusion et apporter les nuances qui s'imposent selon le type de relation traité, certains chercheurs critiquent aujourd'hui l'usage généralisé du mot « parenté » et souhaitent apporter une distinction à ce raccourci langagier. Ainsi, Alain Sissao croit que l'expression « parenté à plaisanterie » devrait être employée lorsqu'il y a un lien de consanguinité contracté par le mariage entre deux familles ou entre deux individus au sein d'une même famille.

À l'inverse, l'on parlera « d'alliance à plaisanterie » lorsqu'il existe un lien (alliance) entre deux groupes, deux villages, deux quartiers, ou deux régions, deux ethnies par le biais des ancêtres qui ont scellé un pacte sacré basé sur les relations amicales régies par les codes de la plaisanterie, assorties des liens de non-agression, d'assistance mutuelle, de respect et de solidarité (Sissao, 2002 : 40).

Une autre tendance consiste à utiliser les termes propres à la langue d'origine des locuteurs dont il est question. Par exemple, le terme *dakiïre* chez les Moose, groupe ethnique le plus répandu au Burkina Faso, désigne à la fois l'alliance et la parenté à plaisanterie. Par contre, en langue dyula parlée au Mali, *senankuya* fait référence à l'alliance à plaisanterie alors que *tulon* est plutôt utilisé lorsqu'il est question de la parenté à plaisanterie. En ce qui nous concerne, comme je traiterai dans le reste du texte exclusivement des relations à plaisanterie entre groupes ethniques, je privilégierai l'expression « alliance à plaisanterie » pour marquer une distinction avec tout ce qui se rapporte au lien de sang.

### Origines et fonctionnement

Selon une version répandue au sein de la littérature africaniste ayant trait à cette pratique, l'alliance à plaisanterie « est très souvent le résultat d'une alliance ou d'un accord de paix entre deux ancêtres fondateurs qui auraient mis fin à un conflit les ayant opposé par un pacte de sang solennel » (Diallo, 2006 : 780). Tout en étant d'accord avec ce qui précède, Alain Sissao propose une seconde hypothèse concernant les origines, soit celle liée à des mythes, des anecdotes ou des récits qui se situent vaguement dans le temps, issus de la cohabitation et de l'histoire partagée.

L'alliance à plaisanterie est devenue une sorte de coutume au fil du temps grâce à la croyance que les gens accordent en ses bienfaits. Avec entre autres comme objectif d'anticiper les conflits ou d'éviter que des événements malheureux ne se répètent, cette pratique se manifeste non seulement par le rire, mais également par un devoir de médiation et d'assistance. Comme le mentionne Alain Sissao :

Outre la catharsis, l'alliance et la parenté à plaisanterie remplissent une fonction bien plus fondamentale au sein des sociétés concernées. C'est une simulation de guerre en vue de la paix : les deux antagonistes sont liés par un pacte mythique de non-agression, ce qui leur permet de jouer l'un vis-à-vis de l'autre le rôle de médiateur. Le droit de plaisanter avec [le *dakiïre*] est utilisé, à l'occasion, pour enrayer les conflits véritables (2002 : 61).

L'acceptation de la médiation témoigne d'un respect de la tradition et d'une compréhension adéquate de l'alliance à plaisanterie. À l'inverse, l'individu qui refuse de collaborer court un risque de malédiction selon les croyances, en plus de s'attirer les foudres des anciens pour cause d'oubli de la culture.

Sur les soixante-et-un groupes ethniques que compte le Burkina Faso, presque tous possèdent un allié à plaisanterie, voire plus d'un pour certains d'entre eux. C'est le cas des Peul, éleveurs nomades ou semi-nomades qui se retrouvent par leur mobilité en relation d'alliance avec plusieurs populations. « De leur cohabitation avec les agriculteurs sédentaires se mettent en place des institutions socioculturelles qui favorisent leur intégration dans les sociétés sédentaires et limitent les conflits potentiels », soutient Youssouf Diallo (2006 : 779).

L'alliance à plaisanterie fonctionne par pair et s'appuie sur des symboles alimentaires, comportementaux ou sociaux propres aux deux groupes alliés. C'est ainsi que les Peul traitent les Bobo de grands buveurs de dolo (bière de mil) alors que ceux-ci traitent les Peul de buveurs de lait et de mangeurs de chenille. Dans les taquineries entre Samo et Mossé, chacun interpelle l'autre en l'appelant "mon esclave". Les alliés Gulmance et Yaadga orientent le jeu verbal en fonction de deux symboles animaliers: le Gulmance est considéré comme une "abeille", c'est-à-dire méticuleux, alors que le Yaadga est une "guêpe", donc incisif et tranchant (Sissao : 2002).

Les auteurs de plaisanteries doivent suivre un certain nombre de codes propres aux initiés. Il est par exemple interdit de proférer des insultes à propos de la mère ou sur les défauts physiques de la personne. L'allié doit répliquer en adoptant le même registre verbal que son partenaire. Certaines circonstances heureuses offrent des occasions propices aux railleries entre alliés, telles que les baptêmes, les mariages, les fêtes coutumières, le jour du marché. Par ailleurs, des événements moins heureux n'échappent pas à de possibles plaisanteries, comme nous le montre un exemple fort de théâtralisation sociale en cas de décès :

Le jeu des alliances va se dérouler d'une façon particulière pendant les obsèques. Ainsi, lors des funérailles d'un Dagara, les Cerma présents aux cérémonies ne se gênent pas du tout. Pendant que les gens manifestent leurs douleurs, ils se livrent à des activités ludiques provocatrices. [...] Au moment de l'enterrement, les Cerma investissent la tombe et n'en sortent qu'après la promesse de paiement (généralement ils exigent pour ce faire un bœuf) (*ibid.* : 124-125).

Cette mise en scène a pour effet, explique Alain Sissao, non pas de blesser la famille endeuillée ni de banaliser la mort, mais plutôt de détendre l'atmosphère par le rire et d'« exorciser la douleur » des alliés.

### **Regain d'intérêt**

Au cours des années 1990, le développement d'études sur la résolution de conflits a produit un nouvel intérêt pour les relations à plaisanterie considérées comme un outil de pacification et de régulation sociale ancré dans la tradition, destiné à faire contrepoids à l'échec des techniques diplomatiques et politiques « modernes ». Pour Cécile Canut et Étienne Smith :

c'est avant tout une réhabilitation et une célébration des « savoirs locaux » ou « savoirs endogènes » qui sont à l'œuvre. Les « parentés à plaisanterie », au même titre que l'« arbre à palabres », la justice « traditionnelle », les confréries de chasseurs ou le « retour des rois », constitueraient des remèdes aux conflits politico-identitaires (2006 : 699).

Sur le terrain, cela s'est manifesté de diverses façons. Des pièces de théâtre, des chansons et des romans ont intégré la thématique dans leurs œuvres. La presse, la radio et la télévision deviennent parfois le lieu de ces pratiques. Au Burkina Faso, des associations de promotion ont vu le jour pour faire connaître les

relations à plaisanterie aux populations urbaines, notamment aux jeunes, perçus comme peu ou pas imprégnés des valeurs traditionnelles. L'idée ici est d'avoir recours aux relations à plaisanterie pour faire savoir aux gens d'où ils viennent, quels sont les rapports qui les lient à leurs concitoyens et à leurs ancêtres, et où ils vont. Il s'agit d'accepter la modernité, mais en n'oubliant pas son identité, sa culture et le rôle de ciment social qu'elle peut jouer.<sup>1</sup>

Des matchs de football entre parents à plaisanterie sont ainsi organisés; des conférences ont lieu; des publications voient le jour; une proposition a été faite d'instituer la Journée de la parenté et l'alliance à plaisanterie ou la Journée des nations au Burkina Faso. Dans le cadre de la Semaine nationale de la culture instituée par l'État burkinabè tous les deux ans, un village des parents à plaisanterie a été créé, regroupant plusieurs communautés du Burkina Faso dans un même lieu où se mêlent objets d'art, symboles de l'alliance à plaisanterie, joutes oratoires et art culinaire. Alain Sissao souhaiterait même que la thématique des relations à plaisanterie puisse intégrer une matière d'enseignement à l'école primaire et secondaire.

À défaut de cela, le gouvernement ne se prive pas de souligner les bienfaits de ces pratiques, comme on peut le lire sur le site Internet du Ministère de la Culture du Burkina Faso :

La parenté à plaisanterie joue un rôle fondamental dans la société burkinabè. Elle est source de distraction et d'amusement, mais elle est aussi et avant tout un régulateur social, un exutoire pour dédramatiser une situation tendue ou conflictuelle. Les fonctions sociales remplies par la parenté à plaisanterie, étudiées et mises en valeurs ces dernières années par les sociologues (cf : Les grandes conférences du ministère) ont amené les autorités à promouvoir cette pratique qui contribue à la stabilité et à la paix de ce pays pluri-ethnique (Ministère de la Culture et du Tourisme, consulté en ligne en septembre 2012).

Pour Sten Hagberg, « ce n'est ni la fonctionnalité ni l'identité qui est la force de la réinvention de cette institution, mais le fait que la parenté à plaisanterie ouvre un espace culturellement construit pour les rires, satires et amusement dans la culture politique burkinabè » (2006 : 864). Il donne l'exemple du *Journal du Jeudi*, le fondateur et directeur de publication étant Peul, dont l'une des lignes éditoriales est de promouvoir les relations à plaisanterie à travers des insultes et caricatures sur les alliés à plaisanterie des Peuls, principalement les Bobo et les Yarse, et de s'en servir aussi à des fins de satire politique. À ce sujet, Sten Hagberg note une différence majeure quant aux plaisanteries du temps des régimes politiques de la Haute-Volta (devenue Burkina Faso en 1984) :

---

<sup>1</sup> Propos tiré d'une entrevue réalisée avec Alain Joseph Sissao, maître de recherche à l'Institut des Sciences et Sociétés du Centre National de la Recherche Scientifique, le 17 août 2011 à Ouagadougou au Burkina Faso.

c'est le fait que de nos jours, les plaisanteries se font en public, soutenues par la presse écrite. C'est pourquoi la parenté à plaisanterie dans le débat public burkinabè résulte de l'appropriation du débat en utilisant une ressource culturelle disponible, et de l'expression de la satire émergente dans la presse écrite (*ibid.* : 868).

L'alliance à plaisanterie est une pratique qui, bien que ritualisée, est malléable et peut s'adapter à de nouvelles situations en fonction des contextes. Elle n'est pas figée dans le temps et continue de se développer.

### Sujet à débat

Selon certains chercheurs, cette pratique est une forme de communication sociale qui peut servir de base pour la consolidation de l'unité nationale afin d'éviter que des conflits ethniques comme l'ont vécu le Rwanda et le Burundi ne se répètent. Pour Alain Sissao, « [i]l faut par des moyens modernes de transmission, la vulgariser afin qu'elle entre dans les comportements et garantisse la paix sociale, tout en évitant de la laisser dénaturer ou récupérer à des finalités uniquement politiciennes » (2002 : 114). D'autres cependant doutent fort qu'on puisse transformer ces pratiques spontanées et changeantes en mécanisme pour une fin bien déterminée. Pour Youssouf Diallo, l'idée que l'alliance à plaisanterie puisse servir d'outil de prévention et de résolution des conflits est une hypothèse controversée et réductrice des conflits qui touchent l'Afrique postcoloniale. De son avis :

Les « nouvelles guerres » sont complexes; les questions d'exclusion et de partage du pouvoir se mêlent aux revendications identitaires et à la compétition pour le contrôle des ressources. Il serait illusoire, voire naïf, d'espérer résoudre les questions éminemment complexes de la prévention et de la résolution des guerres civiles par les relations à plaisanterie (Diallo, 2006 : 791).

Cécile Canut et Étienne Smith vont dans le même sens et rappellent par ailleurs le rôle joué par l'Occident dans le retour en scène des relations à plaisanteries en tant qu'objet de recherche. En effet, sans négliger les acteurs locaux, les acteurs du développement international et de la coopération du Nord ont participé, par l'intermédiaire de financement, à ce regain d'intérêt pour des traditions locales sous l'angle d'un outil de paix à promouvoir. Selon les deux chercheurs :

Il y a là deux intentionnalités qui se rencontrent, d'une part une volonté, affirmée chez les acteurs et passeurs locaux, d'africanisation des gouvernances et, dans une optique très senghorienne ou herdérienne, de participation à l'universel par sa contribution spécifique; d'autre part, chez les acteurs internationaux, le discours bien rodé de la « pacification » et de la « résolution des conflits » chez les « autres » (Canut et Smith, 2006 : 728).

Des chercheurs critiquent aussi l'influence que les études issues de l'ethnologie classique semblent avoir encore aujourd'hui en ce qui concerne, d'une part, les fonctions supposées de maintien de l'harmonie sociale qu'exerce l'alliance à plaisanterie et, d'autre part, le droit et l'absence d'analyse de la dimension

hiérarchique entre groupes alliés. Marie-Aude Fouéré s'oppose à la vision statique du fonctionnement des groupes sociaux qui découle de cette perspective juridique et qui suggère que les individus agissent sans jamais enfreindre les lois du groupe dans un environnement où tout est codifié. Elle estime que « [r]ecourir au vocabulaire du droit est une facilité stylistique et stratégique qui évite d'avoir à étudier non pas ce que les individus disent faire, mais ce qu'ils font (Bourdieu 1972) » (Fouéré, 2005 : 4). Elle ajoute que la perspective normative fait abstraction de la dimension conflictuelle qui traverse les pratiques sociales. Ce genre d'approche « propose une vision normative de la vie en groupe qui évacue les tensions intergénérationnelles, les conflits de genre, les oppositions entre groupes sociaux au profit d'un tout fonctionnel qui repose sur une obéissance aveugle à un pouvoir régulateur tout-puissant » (*ibid.*).

Marie-Aude Fouéré rejette également les conceptions essentialistes des groupes ethniques et explique qu'il faut plutôt se les représenter comme « le produit de la rencontre de catégories identitaires locales, mouvantes, et de catégories identitaires importées, imposées comme des identités intemporelles » (2006 : 7). L'alliance à plaisanterie est en partie le reflet de rapports identitaires, précise Youssouf Diallo, puisque « [l]'identité ethnique ou sociale elle-même découle d'un rapport de force » (2006 : 784). Analyser le phénomène des relations à plaisanterie implique donc de prendre en compte les intérêts en jeu, les relations de pouvoir, leur rapport au politique et leur historicité qui varie d'un groupe à l'autre.

Enfin, un autre objet de débat se rapporte au discours visant la valorisation des particularités ethniques, préalables à l'existence de l'alliance à plaisanterie, et la promotion de l'unité nationale. Comme le mentionne Marie-Aude Fouéré :

La nation se réduirait à une agglomération de groupes qui entretiennent certes des relations cordiales et pacifiques, mais qui sont perçus et décrits comme foncièrement distincts les uns des autres. Il s'agit d'instituer du lien social dans une société multiculturelle, de préserver la paix à travers un discours de la différence (2005 : 18).

Tout en partageant cet avis, Cécile Canut et Étienne Smith conviennent tout de même de l'absence d'intention de communautarisme ou d'ethnicisme dans la promotion de l'alliance à plaisanterie. Ce discours s'appuie sur le « pari que reconnaître culturellement les ethnicités, les célébrer ensemble pour délégitimer les imaginations séparatistes, permettrait d'éviter toute utilisation politique de la différence » (Canut et Smith, 2006 : 726). Selon ce postulat, légitimer culturellement l'ethnicité permettrait de la rendre illégitime au niveau politique.

Pour Alain Sissao, cette célébration des différences à travers l'alliance à plaisanterie est plutôt source de stabilité sociale et d'enrichissement mutuel. Il convient toutefois de poser des garde-fous à sa vulgarisation, car « une méconnaissance ou une mauvaise manipulation de la pratique pourrait créer

plus de mal que de bien » (Sissao, 2002 : 139). Il ne faut pas sous-estimer la possible ambigüité liée à l'usage de stéréotypes ethniques hors de leur cadre de réciprocité, avec les risques de dérapage que cela comporte (Canut et Smith, 2006 : 711). L'alliance à plaisanterie exige la maîtrise des subtilités de la culture et une délicatesse de la part de ceux qui la pratiquent pour ne pas la dénaturer. Elle requiert par ailleurs une bonne aptitude à plaisanter et le sens de la répartie, ce qui n'est pas donné à tous.

## Conclusion

Du temps de la colonisation jusqu'à une période récente, l'État burkinabè avait coutume de procéder à l'affectation de cadres de l'administration selon une certaine logique basée sur les alliances à plaisanterie, raconte Alain Sissao. « Par exemple les administrateurs cerma étaient affectés en pays lobi et les administrateurs lobi en pays cerma. Cet état de fait admettait d'administrer en recherchant l'altérité, les échanges; ceci permettait de mieux comprendre les populations administrées » (Sissao, 2002 : 141). Cette façon de faire a-t-elle réellement permis d'éviter des conflits? C'est possible. L'alliance à plaisanterie en tant que forme de communication sociale a une portée bien réelle. À défaut de faire évoluer ces pratiques spontanées vers des mécanismes concrets de résolution de conflits applicable à large échelle, la promotion de l'alliance à plaisanterie reste à tout le moins une référence intéressante pour préserver la paix sociale. Devant l'optimisme de plusieurs de ses promoteurs, dont les intentions sont certainement louables, il semble prudent d'adopter un regard critique à propos de l'héritage laissé par l'ethnologie fonctionnaliste et la « bibliothèque coloniale », à savoir les connaissances issues de l'Occident qui ont produit le concept de relations à plaisanterie et le discours théorique qui y est associé. Dans l'analyse de ce phénomène social, des chercheurs plus critiques suggèrent de prendre davantage en compte l'évolution historique des alliances à plaisanteries, les relations de pouvoir dont elles sont imprégnées, leur rapport au politique, les intérêts en jeu et le caractère mouvant des identités. Peut-être est-ce en partie de ce côté que devraient s'orienter les efforts de modernisation de l'alliance à plaisanterie, c'est-à-dire non pas seulement à travers la promotion de sa pratique, mais également en dépoussiérant la théorie sur laquelle elle s'appuie afin de renouveler les opportunités d'analyses.

## Bibliographie

- Bourdieu, Pierre, 1972, *Esquisse d'une théorie de la pratique* précédée de *Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Éditions du Seuil, 269 p.
- Canut Cécile et Smith, Étienne, 2006, « Pactes, alliances et plaisanteries », *Cahiers d'études africaines*, no 184, p. 687-754.

- Diallo Youssouf, 2006, « Identités et relations de plaisanterie chez les Peuls de l'ouest du Burkina Faso », *Cahiers d'études africaines*, no 184, p. 779-794.
- Fouéré Marie-Aude, 2006, « L'africanité à travers le prisme des relations à plaisanterie », *Cahiers d'études africaines*, no 184, p. 987-1012.
- 2005, « Les métamorphoses des “relations à plaisanteries” », *Cahiers d'études africaines*, no 178, p. 389-430.
- Hagberg Sten, 2006, « “Bobo buveurs, Yarse colporteurs” », *Cahiers d'études africaines*, no 184, p. 861-881.
- Mauss, Marcel, 1928, « Parentés à plaisanterie », *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, Section des sciences religieuses, Paris, version électronique, [http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss\\_marcel/essais\\_de\\_socio/T6\\_parentes\\_plaisanteries/parentes\\_plaisanteries.html](http://classiques.uqac.ca/classiques/mauss_marcel/essais_de_socio/T6_parentes_plaisanteries/parentes_plaisanteries.html)
- Sissao, Alain Joseph, 2002, *Alliances et parentés à plaisanterie au Burkina Faso: mécanismes de fonctionnement et avenir*, Ouagadougou, Sankofa & Gurli Editions, 186 p.
- Sissao, Alain Joseph, 2011, Entrevue réalisée le 17 août à Ouagadougou au Burkina Faso
- Ministère de la Culture du Burkina Faso, *Culture et Société*, [consulté en ligne en septembre 2012], <http://www.culture.gov.bf/index.php/le-tourisme/culture-et-societe>.

## La question agraire revisitée

Jean-Pascal Hallée

Dans le cadre du cours *Sociologie de l'international et de la mondialisation*

Avec Dorval Brunelle, Hiver 2012

**A**u sein des récents travaux sur l'actualité de la question agraire, il est maintenant coutume de se référer à Éric Hobsbawm qui, dans *L'Âge des extrêmes*, affirme que l'une des plus grandes tragédies du XX<sup>e</sup> siècle consiste en la « disparition » de la paysannerie (Hobsbawm, 2003 : 382-386). Il émet ce constat dans un contexte d'urbanisation planétaire avancée et de mondialisation inédite des régimes agroalimentaires. La situation présente ne diffère pas tellement de celle décrite par Hobsbawm en 1994. Après trente ans d'ajustements structurels et depuis l'entente sur l'agriculture de l'OMC en 1995, les mesures gouvernementales visant à protéger les marchés intérieurs en denrées alimentaires n'ont cessé de s'effriter. En effet, ces politiques ayant favorisé la levée des restrictions aux échanges, aux investissements et aux activités financières ont rendu la situation des paysans d'autant plus précaire depuis leur intégration croissante au sein des circuits internationaux de capitaux. Pour la première fois de l'histoire, l'humanité est d'ailleurs aujourd'hui majoritairement urbaine (Davis, 2007).

Fondant peu d'espoir en la possibilité de renversement de cette situation, Hobsbawm doute d'une quelconque issue à la dynamique de concentration et de centralisation du capital qui pèse lourdement sur les populations agraires. Son raisonnement quant au déclin de la paysannerie est le suivant: si ce processus de mondialisation du secteur agroalimentaire se poursuit, la paysannerie est-elle toujours nécessaire à l'émergence d'un capital national destiné à l'accumulation et à l'industrialisation des pays en voie de développement? Est-elle marginale pour le capital dans une ère de mondialisation? Plus fondamentalement encore, pouvons-nous toujours parler de la paysannerie au XXI<sup>e</sup> siècle sans risquer l'anachronisme? Ces considérations relatives à notre époque ont participé à l'effervescence d'une littérature visant à évaluer l'actualité de la question agraire telle qu'elle fut formulée par Marx, Engels, Lénine et Kautsky à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que par Preobrazhensky, Dobb, Hilton, Byres et Brenner au cours du XX<sup>e</sup> siècle :

« *More than a century ago Karl Kautsky succinctly defined the agrarian question as being 'whether, and how, capital is seizing hold of agriculture, revolutionizing it, making old forms of production and property untenable and creating the necessity for new ones* » (Akram-Lodhi et Kay, 2010b: 179).

Dans le cadre de ce travail, nous allons voir comment divers auteurs contemporains se positionnent par rapport à l'avenir du mode de vie paysan dans un contexte de mondialisation. Nous exposerons leurs idéaux-types de « question agraire » qui mesurent différemment l'équilibre - tant au niveau local, national ou international - du rapport entre le capital, le travail et l'alimentation. Pour ce faire, nous mobiliserons les écrits de deux auteurs prolifiques à ce sujet, soit A. Haroon Akram-Lodhi - enseignant d'économie politique agraire à la Trent University - et Cristóbal Kay - professeur émérite à l'université de Rotterdam en études sur le développement rural. C'est dans *Peasants<sup>1</sup> and Globalization: Political economy, rural transformation and the agrarian question* (2010) qu'ils dégagent six idéaux-types de « questions agraires » présents dans la littérature contemporaine. Nous terminerons ce survol de trois des différents types de questions agraires en relevant les éléments importants nous permettant de comprendre la configuration actuelle du régime agroalimentaire mondial.

## 1. La question agraire revisitée

Il appartient à Henry Bernstein - professeur en études du développement à l'Université de Londres - d'avoir synthétisé les enjeux relatifs à la question agraire classique pour en vérifier la pertinence actuelle (1996). Dans son article *Agrarian Question Then and Now* (1996), il revient sur l'ouvrage *Capitalism From Above and Capitalism From Below* de Terence J. Byres qui avait préalablement exploré comment différents pays ont effectué leur transition vers le capitalisme (d'où la distinction entre une transition capitaliste par le haut et une transition par le bas)<sup>2</sup>. Bernstein fait le point sur la littérature classique à propos de la question agraire et dégage trois problématiques distinctes qui permettent d'en cerner le cadre d'analyse: les dimensions *de la production, de l'accumulation et des*

---

<sup>1</sup> Pour Akram-Lodhi et Kay, les *paysans* contemporains sont des: « *female and male agricultural workers whose livelihoods are primarily but not exclusively based on having access to land that is either owned or rented, who have diminutive amounts of basic tools and equipment, and who use mostly their own labour and the labour of other family members to work that land. So, allocating small stocks of both capital and labour contemporary peasants are 'petty commodity producers', operating as both petty capitalists of little consequence and as workers with little power over the terms and conditions of their employment* » (2010b: 178).

<sup>2</sup> Au sein des analyses comparatives de Byres, il est possible de comparer différents parcours nationaux qui donnèrent lieu à l'entrée dans le capitalisme par l'entremise d'une *transition agraire*. Celle-ci - où les surplus agricoles servent à alimenter l'industrie - est possible dans la mesure où les paysans en viennent à produire non plus strictement pour la subsistance, mais de plus en plus pour le marché national. Elle est le résultat, avantageux ou non, de la combinaison des facteurs politiques avec les dimensions de *production, d'accumulation et de rapports de classe* propre à la question agraire. L'importance des différents éléments varie donc selon les pays qui entreprennent des chemins spécifiques.

*rapports de classe*. Selon lui, les auteurs classiques de la question agraire auraient exploré comment le capitalisme et l'industrialisation modifient le mode de vie paysan par l'entremise de ces trois thématiques socioéconomiques.

La première dimension concerne les facteurs relevant du procès de *production* rural. Afin d'expliquer les transformations systémiques en milieu rural, Marx, Lénine et Kautsky ont insisté sur la modification des relations sociales de propriété permettant l'accumulation primitive de capital. Si Marx s'est particulièrement préoccupé de l'avenir des paysans en Angleterre, c'est à partir de son approche sociohistorique que d'autres auteurs s'intéresseront ensuite aux transitions agraires des autres pays capitalistes. La deuxième problématique est celle de l'*accumulation*. Elle est représentée par Preobrazhensky qui cherchait à savoir comment, dans un pays socialiste, les surplus du procès de production agricole pouvaient être alloués à la dynamisation de l'industrie et à l'entrée dans la « modernité ». Il fallait donc réfléchir à une possible *transition agraire* qui augmenterait le niveau de productivité des exploitations agricoles et permettrait à un bassin de population de migrer vers les industries naissantes. Bien que l'exemple choisi concerne un pays du « socialisme réellement existant », il reste que cette question concernait, selon Byres, toute économie nationale désirant faire sa place dans la course à l'industrialisation. Finalement, la troisième problématique provient majoritairement d'Engels qui réfléchissait aux *rapports politiques* émanant des transformations socio-économiques en France et en Allemagne. Il souhaitait comprendre en quoi ces changements produisaient des réactions politiques au niveau de la population rurale et s'il était possible de favoriser une alliance de classe entre les syndicats ouvriers des villes et les paysans.

En somme, nous voyons que pour les auteurs de la question agraire classique, l'approche qui vise à comprendre l'impact du capitalisme et de l'industrialisation sur le mode de vie paysan se décline logiquement vers une question plus précise; à savoir comment une *transition agraire* est effectuée dans divers États pour enclencher le développement du mode de production capitaliste. Bien qu'une certaine analyse des relations internationales et de la géopolitique mondiale fasse partie des théories classiques, il est clair que l'emphase demeure sur les aspects nationaux de telles transformations. Qu'en est-il aujourd'hui? Pour répondre à cette interrogation et ainsi aborder le débat contemporain à propos de la question agraire, nous allons exposer ce que les auteurs retenus entendent par « mondialisation néolibérale ».

## **2. La « mondialisation néolibérale »**

La littérature à propos de la question agraire contemporaine s'entend pour désigner les trente dernières années - le néolibéralisme - comme un nouveau régime d'accumulation et de reproduction du capital qui permet une intégration croissante des marchés locaux et nationaux à l'intérieur des marchés

internationaux (Araghi, 2010, Bernstein, 1996, Akram-Lodhi et Kay, 2010a). Afin de comprendre le phénomène de mondialisation actuel, ces auteurs se questionnent sur l'impact qu'a eu le néolibéralisme au sein de l'économie politique agraire. En ce sens, la « mondialisation néolibérale » désigne le processus résultant des dynamiques de concentration, d'intégration et de financiarisation du capitalisme dans un espace géopolitique de plus en plus interdépendant aux niveaux économique et politique. L'alimentation mondiale n'échappe pas à cette logique puisque, depuis une trentaine d'années, nous voyons émerger un *régime agroalimentaire corporatif mondial*<sup>3</sup>. Pour ces auteurs, le néolibéralisme se dresserait en porte-à-faux par rapport au tissu de protection social mis en œuvre au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Pour assurer leur sécurité alimentaire, de nombreux pays établirent des politiques de protection des marchés intérieurs en ce qui concerne les denrées alimentaires. L'abandon de celles-ci depuis les années 70 s'est produit à l'avantage des industries agroalimentaires et des consommateurs nantis des pays centraux du capitalisme. Par le fait même, des efforts furent déployés afin de faciliter l'intégration des pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine aux marchés mondiaux.

Au cœur de cette modification de l'économie politique mondiale se trouvent les organisations internationales de développement (FMI et Banque mondiale) qui effectuèrent des prêts monétaires, aux pays périphériques, conditionnels à la mise en œuvre de politiques d'ajustements structurels (PAS) commandées par le FMI. Ces prêts qui visaient à promouvoir l'industrialisation et le développement social impliquaient des contraintes à la libéralisation des échanges (afin de faciliter le paiement de la dette), à l'accroissement des fonds de roulement pour le réinvestissement productif, à la promotion des changements technologiques et à l'augmentation conséquente de la productivité du secteur agricole. Dans ce dernier, les PAS ont favorisé la production de denrées alimentaires pour l'exportation selon une logique relevant des avantages comparatifs. Cela se fit cependant au profit de la production des biens de première nécessité destinés aux marchés intérieurs. Il en résulta une fragilisation des régimes alimentaires nationaux qui durent rivaliser avec des stratégies de « *food dumping* » de la part des Européens et des Américains qui continuèrent de subventionner leurs produits destinés à l'exportation.

C'est dans cette logique que la transformation du GATT en l'OMC (1995) viendra entériner l'*Accord sur l'Agriculture* qui aura pour fonction de démanteler davantage les politiques interventionnistes et protectionnistes en agriculture. Les pays développés et en voie de développement devront par le fait même diminuer leur support domestique, leur aide à l'accès au marché et leurs subventions à l'exportation de 15 à 35% dans un espace de six ans (Araghi,

---

<sup>3</sup> Nous y reviendrons à la section 4.2

2010: 135). Nous assisterons aussi à la promotion du « modèle unique » quant à la forme que prend l'organisation des relations sociales de production; soit la propriété individuelle qui caractérise le mode de développement états-unien. Celui-ci va s'instaurer au Brésil, au Mexique, en Colombie, en Afrique du Sud et aux Philippines au cours des années 90 par l'entremise des *Market Led Agrarian Reforms* (MLAR). C'est dans ce contexte d'après-guerre froide que nous pouvons observer le déclin des modèles collectifs et nationaux de propriété au profit d'une stabilisation sociale par le marché au sein duquel les corporations vont avoir un rôle prépondérant. Ces orientations normatives de l'économie politique mondiale seront d'ailleurs réitérées en 2008 dans un document de la Banque mondiale, soit le *World Development Report 2008, Agriculture for Development*, faisant la promotion des exploitations à grande échelle, de la mécanisation de l'agriculture, de l'utilisation des biotechnologies et du marché international des denrées alimentaires.

En somme, les différents auteurs qui abordent la question agraire se basent sur cet arrière-plan historique afin d'examiner l'impact de la « mondialisation néolibérale » sur la paysannerie. Avant d'approfondir sur ce que constitue le *régime agroalimentaire corporatif mondial*, nous allons d'abord présenter le débat contemporain autour de la question agraire.

### 3. Le débat contemporain autour de la question agraire

Il est évident que la situation historique décrite ci-haut affecte la paysannerie mondiale sous plusieurs formes. Par l'entremise de l'analyse d'Akram-Lodhi et de Kay, nous allons explorer trois types de questions agraires qui nous semblent incontournables pour comprendre la situation dans laquelle se trouve actuellement la paysannerie. Nous allons débiter par Henry Bernstein qui présente la « question agraire dé耦ée » puis nous rendrons compte des approches de Farshad Araghi et de Philip McMichael. Nous terminerons cette section avec un commentaire général sur ces idéaux-types.

#### 3.1 La « question agraire dé耦ée »

Bernstein aura marqué le paysage académique au sein des études sur la paysannerie puisqu'il défend la thèse selon laquelle l'agriculture paysanne n'est plus nécessaire à l'émergence d'un capital national. Les transformations structurelles nécessaires à l'industrialisation et à la modernisation des pays en voie de développement n'auraient, pour ainsi dire, plus besoin de se baser sur les surplus générés par le secteur agricole national. Pour lui, dans le contexte économique-politique actuel, une modernisation nationale passant prioritairement par une transition agraire n'est plus pertinente. Elle n'est donc plus une condition préalable au développement du capitalisme. Le capital national n'aurait plus besoin de restructurer la production agricole - donc de produire une transition agraire où les surplus de celle-ci serviraient à la

valorisation - pour intégrer le capitalisme. Différentes solutions seraient maintenant offertes par l'entremise du secteur secondaire ou par l'utilisation avantageuse de la division internationale du travail (la Chine par exemple). Selon lui, l'agriculture paysanne a été *découplée* du procès d'accumulation du capital au niveau international. Elle se situerait en périphérie des marchés internationaux qui sont dominés par les produits manufacturiers, les services et les services financiers<sup>4</sup>.

Cet idéaltype de question agraire se nomme donc la « *question agraire découplée* ». Les dimensions de l'*accumulation* et de la *production* seraient résolues par le capital qui n'oblige plus une transition agraire nationale réussie. Il peut se nourrir dans des contextes plurinationaux et s'entretenir à l'intérieur d'un réseau corporatif. La dimension de la question agraire qui reste pertinente et qui mérite l'attention de Bernstein est plutôt celle des *rappports politiques*, au sens où la paysannerie - au niveau local, national et mondial - tente malgré tout de se maintenir au sein du régime d'accumulation néolibéral.

### 3.2 La « *question agraire de l'armée de réserve de travail global* »

La « *question agraire de l'armée de réserve de travail global* » est développée par Farshad Araghi dans un article intitulé « *The invisible hand and the visible foot: peasants, dispossession and globalization* » (2010). L'approche d'Araghi consiste à aborder la question agraire dans sa dimension internationale et historique. Son propos se construit autour des thèmes de la paysannerie, de la mondialisation et de la dépossession entre le XV<sup>e</sup> et le XXI<sup>e</sup> siècle. Afin de comprendre la dépaysanisation globale, il s'intéresse aux stratégies d'impérialisme alimentaire et aux conditions d'accumulation du capital qui se font aux dépens des populations rurales. Pour ce faire, il dégage trois périodes historiques où les relations agraires globales sont modelées par l'économie politique de l'alimentation.

---

<sup>4</sup> Pourtant, et contre Bernstein, nous assisterions présentement à une *convergence* des mégasecteurs de l'alimentaire et de l'énergie. Les récentes avancées technologiques quant à l'utilisation de la biotechnologie dans le procès de production alimentaire réseautent les industries céréalières avec les industries en fertilisants, en semences et en pesticides. De plus, l'émergence des marchés des biocarburants et de la viande fait en sorte que les céréales produites mondialement ne servent plus qu'à nourrir les humains, mais se partagent entre ces trois secteurs que sont l'alimentation des animaux, la production de biocarburants et la consommation humaine. Bernstein ne tient pas suffisamment compte de cette convergence. « La biotechnologie est maintenant indissociable de la nanotechnologie et de la biologie synthétique. Les biosciences se nourrissent des technologies de l'information ou de la bio-information – l'analyse informatisée de matériaux biologiques. Il est donc impossible de comprendre le pouvoir des grandes sociétés sans aborder le concept de convergence – la convergence des technologies et celle du capital » (Tiré de : ETC Group, 2008 : 5).

Ces périodes sont celles du :

1. colonialisme libéral qui s'étend du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Elle comprend les origines du capitalisme en Angleterre où l'accumulation primitive s'effectuera par l'entremise de la transformation des relations sociales de propriété, la dépossession des paysans sous les Tudor, la clôture des terres par décrets parlementaires ainsi que par les mécanismes du marché. L'année 1834 marque l'amendement sur la loi des pauvres qui va durcir l'aide publique aux indigents en les dirigeant vers des maisons de travail afin qu'ils servent de bassin de main-d'œuvre. Plus tard, la famine de 1845 à 1849 en Irlande montrera les effets néfastes d'une restructuration du milieu rural en fonction des mécanismes du marché. Cette période est aussi celle des débuts du capitalisme dans la majorité des États-nations occidentaux. Au niveau des politiques coloniales, Araghi mentionne la colonisation de l'Irlande, des espaces non européens, des Amériques ainsi que l'esclavagisme en Afrique. Enfin, c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que le premier régime alimentaire mondial va apparaître. Au sein de celui-ci, les pays occidentaux vont dynamiser leur industrialisation grâce à leurs avantages économiques et politiques ainsi que par l'entremise de la division internationale du travail.
2. développementalisme national (1917-1975). Considérant le format de cet exercice, nous discuterons de cette période au sein de la suivante; soit :
3. le néolibéralisme postcolonial (1975- ).

L'analyse sociohistorique d'Araghi s'articule autour de l'examen du processus de valorisation du travail agricole. Le concept de *régime alimentaire mondial de capital* lui permet de faire ce rapprochement entre l'agriculture et les dynamiques de valeur<sup>5</sup>; soit le procès d'accaparement du surtravail généré en milieu rural ainsi que son allocation financière. Pour lui, la phase actuelle - la mondialisation néolibérale - est une continuation directe des politiques d'impérialisme libéral ayant cours au XIX<sup>e</sup> siècle. Largement menées par l'Angleterre, elles avaient pour but d'utiliser la division internationale du travail afin de dynamiser son industrialisation. C'est donc la période développementaliste (1917-1975) qui fait figure d'exception dans le régime alimentaire mondial. Elle est caractérisée par une relative paysanisation due aux politiques de subvention du marché intérieur ainsi que par une *dépaysanisation*

---

<sup>5</sup> Le terme « valeur » est à comprendre en tant que concept marxiste soit : 1. Un flux de richesse composé d'une dimension concrète (l'argent) et d'une dimension abstraite : le temps de travail social inséré dans les marchandises. 2. La substance avec laquelle le capital se reproduit. 3. Une médiation fondamentale aux relations sociales dans le capitalisme. 4. Une mesure coercitive de production selon le temps de travail socialement nécessaire.

*par différenciation* en raison de la nouvelle configuration des rapports de classe qui émanent de l'interventionnisme étatique.

Araghi montre en quoi une analyse rigoureuse du régime alimentaire mondial doit prendre en compte l'interrelation entre les politiques gouvernementales et les circuits de valorisation qui encadrent les relations entre le capital et le travail. Cette situation se répercute au niveau de la paysannerie dans leur dépossession par l'entremise des mécanismes du marché et des décisions politiques de connivence avec une telle logique marchande. Par le fait même, Araghi apporte des éléments d'analyse pour comprendre la semiprolétarianisation du milieu rural, la crise du mode de vie agraire et la constitution de bidonvilles qui en résulte.

*I distinguish between two forms of the reserve army of migratory labour: actual and potential. This distinction is based on the theoretical difference between the ownership of means of production and the ownership of the means of subsistence. The distinction is relevant to historical conditions under which peasant differentiation through capital accumulation in national countryside is subordinated to global urban capital accumulation and corporate agro-food capital accumulation processes. More specifically, the sluggish rate of peasant differentiation in national countryside has led to the creation of masses of semi-dispossessed peasantries; that is, those who have lost their non-market access to their means of subsistence but still hold formal and/or legal ownership to some of their means of production (Araghi, 2010 : 134).*

En insistant sur l'impact du rôle des États au cours de l'histoire du développement du capitalisme quant à la modulation des dynamiques de valorisation et des relations de classes, Araghi expose en quoi l'étude du régime agroalimentaire contemporain ne peut se fonder uniquement sur une déduction logique et théorique des catégories du capitalisme.

Enfin, pour Araghi, la période actuelle table sur la circulation inégale de valeur afin de dynamiser une surconsommation et une abondance alimentaire chez les pays centraux au détriment des pays périphériques où nous retrouvons des problèmes d'accessibilité à la nourriture. L'intégration des relations marchandes au sein des communautés paysannes poursuit le processus d'*enclosures* et propulse à la fois une dépaysanisation et une « déprolétarianisation » mondiale (au sens de la stratification croissante du prolétariat et de l'apparition de multiples formes atypiques de travail). Du coup, cette situation propulse la création d'une armée de réserve de travail dépossédée de ses moyens de subsistance et donc forcée à joindre les rangs des villes et des bidonvilles. Ainsi, le régime alimentaire *clôturé* actuel réduit la valeur-travail des pays périphériques et permet une augmentation de la survaleur relative accaparée.

La question agraire est donc pertinente lorsqu'elle est comprise dans son aspect international. Du coup, les trois dimensions (*de production, d'accumulation et de rapports politiques*) sont prises en compte. Araghi montre que, malgré l'accélération de l'internationalisation du capital, le rôle de l'État n'est pas

dépassé, mais il est déplacé. Les dimensions *productives* (promotion des avancées technologiques dans les pays en voie de développement), d'*accumulation* (enclosures et accaparement des terres par des États et des corporations, création d'un bassin mondial de réserve de travail, etc.) et les *rappports politiques* (division internationale du travail et rapports de classe) résultent d'un processus coconstitutif entre les organisations internationales, les gouvernements nationaux et les forces corporatives transnationales. Il reste que, comme Bernstein, la dimension stato-centriste de la question agraire classique (nécessité des paysans dans le développement du capitalisme national) semble réglée, ou du moins, écartée. Finalement, l'angle d'analyse préconisé est celui des rapports politiques au sein desquels se produisent la dépaysonisation et la colonisation marchande de la ruralité par l'entremise de la valorisation capitaliste, l'expropriation des terres et l'augmentation de la survaleur relative extirpée des pays périphériques.

### 3.3 La « question agraire du régime alimentaire corporatif »

Comme Araghi, Philip McMichael aborde lui aussi la question agraire dans sa dimension internationale (2010). Or, il ne compare pas le régime néolibéral avec celui du colonialisme. Il insiste plutôt sur la spécificité du néolibéralisme tout en ajoutant à l'analyse le rôle des luttes paysannes dans une période où se consolide un régime agroalimentaire corporatif de plus en plus détaché des paysans. Comme les deux autres auteurs qui le précèdent, il constate la marginalisation croissante des paysans au sein des relations internationales. Il faut dire que l'intérêt grandissant pour la paysannerie dans les milieux académiques et militants est largement redevable de ce récent retour en force de la résistance paysanne. Nous assisterions à une organisation politique et une convergence internationale de cette classe sociale longtemps sous-estimée et critiquée pour son arriérisme. *La Via Campesina* serait aux avant-gardes d'une telle réaffirmation collective en combinant la mobilisation et l'action politique tant au niveau local, national qu'international (mentionnons aussi L'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) et le Mouvement des Travailleurs Sans Terre du Brésil (MST) qui ont inspiré de nombreuses mobilisations politiques ces dernières années).

*Here I posit an "agrarian question of food" as a way of understanding why a peasant movement has salience in a capital-dominated world. In the classic agrarian question, food is invisible except insofar as its price affects political relationships and accumulation patterns. In other words, it features only as a commodity, where social relations are expressed in and shaped by objectified exchange relations. Such economic reductionism is consistent with an accumulation fetish (ibid. : 298).*

La promotion de la souveraineté alimentaire par *La Via Campesina* incite McMichael à souligner la dimension spécifique que joue l'alimentation tant au plan symbolique que matériel. La question agraire ne se réduit donc pas seulement un examen des aspects du capital ou de la marchandisation des biens, elle doit comprendre en quoi l'alimentation devient un enjeu primordial

chez les paysans tant au niveau relationnel qu'écologique. En raison des déboires de la révolution verte et de l'implantation des biotechnologies, il semble que, malgré tout, le régime agroalimentaire international s'épuise quelque peu dans ses stratégies discursives pour légitimer ses actions. Il serait cependant illusoire d'affirmer leur fragilisation structurelle. En effet, si les tenants de la révolution verte avaient grandement misé sur l'Inde, la « deuxième révolution verte » développerait un intérêt grandissant pour l'Afrique (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, 2011 et AGRA, 2013). Évidemment, malgré l'ampleur de la mobilisation paysanne, la lutte n'est qu'à ses balbutiements, mais McMichael aura su démontrer la spécificité de la question alimentaire dans ce qui est, paradoxalement, la « question agraire ».

*The commodification of food, via agro-industrialization, is thus not just about the substitution of industrial, or wage-foods, for peasant foods; it is also fundamentally about how this food regime generates redundant populations and destabilizes social and ecological relationships. For this reason, it is possible to conceive of a contemporary agrarian question of food: first, as a politicization of the corporate discourse of food security; and second, as a politicization of, and fundamental challenge to, the development narrative of agrarian transition at a time when that narrative is increasingly moribund and planet threatening (McMichael, 2010 : 300).*

### 3.4 Retour synthétique sur les « questions agraires »

Bien que les trois questions agraires mentionnées ci-haut abordent les dimensions de l'*accumulation* et de la *production* capitaliste, le cœur de l'analyse s'articule autour de la façon dont le travail agricole et la paysannerie se reproduisent au sein de leur *position de classe*. Araghi et McMichael s'entendent avec Bernstein quant à l'importance à accorder à chacune des trois dimensions de la question agraire. La paysannerie mondiale se verrait progressivement isolée par rapport au secteur d'accumulation agroalimentaire; elle ne jouerait plus un rôle si important pour la production et l'accumulation nationales. De ce constat partagé par les trois auteurs, nous pouvons raisonnablement affirmer que la paysannerie mondiale est donc réellement dans une situation plus précaire qu'au cours de la période de développementalisme national.

*[Bernstein] adopts a capital-theoretic perspective to argue that the struggle over rural livelihoods is the central thrust of a politically-charged agrarian question of labour, which is increasingly divorced from capital. [Araghi] sees struggles between a globalizing capitalism and peasants dispossessed through enclosure and differentiation as part of the world-historical establishment of the law of value and a consequent effort to reduce the value of labour-power in order to increase the rate of relative surplus value for capital. [McMichael] also uses a world-historical perspective to identify an agrarian question of food, as the struggle over rural livelihoods becomes the central thrust of a politically-charged agrarian question between globalizing capital and globalizing labour (Akram-Lodhi et Kay, 2010c : 269-270).*

Suivant ce constat, l'interface entre la production pour le marché extérieur et intérieur mérite quelques éclaircissements à l'aune du néolibéralisme. Nous assisterions à une augmentation des importations *et* des exportations agricoles

de la part des pays en voie de développement de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

*The figure is unambiguous: between 1986 and 2007 the share of exports in agricultural output for developing capitalist countries almost doubled. The significance of this trend should not be underestimated: during the same period agricultural exports as a share of world exports declined dramatically (Akram-Lodhi 2000). So processes of neoliberal globalization have clearly fostered a neoliberal agricultural export bias in developing capitalist countries as the international division of labour of the corporate food regime solidified (ibid. : 275).*

Nuançant la thèse de Bernstein à savoir que la paysannerie serait globalement découplée du régime agroalimentaire corporatif, Akram-Lodhi et Kay distinguent deux groupes parmi les pays ayant opté pour l'accroissement des exportations en denrées alimentaires. Le premier groupe incarne cette fragilité structurelle accentuée par le « biais » en exportation dans la division internationale du travail agricole. Dans ce groupe, le marché intérieur et extérieur y est désarticulé. Au Kenya et en Équateur par exemple, la production de denrées agricoles pour l'exportation est très importante par rapport au reste des autres types d'exportations (54 et 37% respectivement) (*ibid.* : 277). Or, la production pour l'exportation nuit à la production de denrées pour le marché intérieur (pensons aux fleurs décoratives destinées aux événements festifs des consommateurs nantis). Ce déséquilibre dans la balance commerciale ne permet pas de bénéficier nationalement des profits générés dans la production pour l'exportation. On aperçoit aussi une nette augmentation des importations en nourriture dans ces pays. En effet, ce groupe reflète bien la thèse de Bernstein. Cependant un deuxième modèle confronte cette dernière.

Le deuxième groupe rend compte d'une articulation entre le marché intérieur et extérieur. Nous y retrouvons le Brésil (exportateur de bœufs, d'oranges, de sucre et de soya) et le Vietnam (exportateur de riz et de fruits). Au sein de ceux-ci, le quart des exportations totales est agricole. Cette activité économique est donc centrale au développement national. C'est pourquoi l'accumulation rurale intérieure reste importante tant au niveau du capital que du travail, et ce, de façon nationale comme internationale. La mobilisation des paysans dans la confection de ces produits réduit le coût de la reproduction de la main d'œuvre et permet la formation d'un capital intérieur qui dynamise la croissance nationale. Ces deux pays nuancent alors la thèse de Bernstein. Devant cette situation, nous constatons que la pertinence de la question agricole dans sa dimension nationale varie selon l'articulation entre les marchés intérieurs et extérieurs. Contre Bernstein, certains pays tels que le Brésil et le Vietnam sont toujours liés à une paysannerie nationale qui fournit la survaleur nécessaire au procès d'accumulation et de croissance capitaliste.

#### 4. L'économie politique agraire au sein du néolibéralisme

Grâce à Bernstein, Araghi et McMichael, nous avons cerné la problématique contemporaine de la question agraire qui consiste à comprendre en quoi la « mondialisation néolibérale » a un impact sur le mode de vie paysan. Cherchant à dépasser les limites des différents idéaux-types précédents et pour contribuer au débat sur la question agraire, Akram-Lodhi et Kay ont tous deux récemment posé les jalons d'une explication de la situation agricole internationale. Nous allons ici explorer leur analyse du *régime agroalimentaire corporatif* qui opère une distinction tripartite des secteurs de production des pays du Sud. Cette catégorisation se compose du sous-secteur orienté vers l'exportation et du sous-secteur des petits producteurs de marchandises. Elle est complétée par le phénomène de la semi-prolétarianisation.

##### 4.1 Les sous-secteurs de production au sein des pays du Sud

Le sous-secteur de la production orientée vers l'exportation est occupé par les fermiers capitalistes. Les agriculteurs y produisent des denrées destinées à l'exportation et situées à l'intérieur des circuits de capitaux mondiaux. Ils cherchent généralement à améliorer leurs coefficients techniques de production en utilisant des méthodes intensives en capital, mais moins dépendantes du travail humain. La contrainte à la productivité et à la rentabilité y est importante de par l'intégration complète de ce groupe aux logiques du marché; d'autant plus que le milieu agroalimentaire est un secteur dynamisé par les acheteurs en cela que les chaînes de supermarché ont réussi à asseoir solidement leurs intérêts dans la négociation de ce qu'ils achètent, ce qu'ils emballent et ce qu'ils vendent<sup>6</sup>.

Se distinguant du premier sous-secteur de par sa capacité à produire directement certaines denrées pour l'usage, le sous-secteur des petits producteurs de marchandises demande en moyenne plus de force de travail en raison du faible coefficient technique mobilisé. Il y est par conséquent plus difficile d'y réaliser des économies d'échelle. Ce secteur comprend donc les différents paysans qui ne produisent pas seulement des biens destinés à l'exportation. Ils vendent leurs produits sur le marché local et national et ils sont particulièrement sensibles aux variations de prix en ce qui concerne le coût de la main-d'œuvre. Une stratification s'opère aussi à l'intérieur de ces producteurs en fonction de leur capacité à intégrer avantageusement les marchés domestiques ou à rester autonomes; c'est-à-dire de conserver un accès à la terre et de produire pour l'utilisation directe. Il est clair que cette catégorie de producteurs prend des formes extrêmement diverses quant à son rapport au marché domestique et national, son autosubsistance relative et les stratégies mobilisées pour posséder

---

<sup>6</sup> C'est ainsi que les dix plus grands détaillants du monde - Walmart, Carrefour, Tesco, Schwarz Group, Aldi, Kroger, Ahold, Rewe Group, Metro et Edeka - contrôlent 40% des ventes de produits alimentaires des 100 détaillants principaux (ETC Group, 2008 : 23).

des droits de propriété, mais elle reste manifestement extrêmement précaire face aux dynamiques structurelles du capitalisme<sup>7</sup>.

Cette configuration tripartite visant à cerner les formes de production agraire des pays du Sud est complétée par une strate croissante de la population rurale dans une situation de *semi-prolétarianisation*. Elle se situe en filigrane des deux sous-secteurs mentionnés. Il s'agit de la population rurale qui réussit à produire certaines denrées nécessaires à sa sécurité alimentaire, mais qui est incapable de produire pour le marché intérieur ou extérieur en raison des bas prix. Par conséquent, ces paysans producteurs vendent simultanément leur force de travail à des producteurs capitalistes, semi-capitalistes ou des paysans de l'économie rurale. La distinction établie entre la possession des moyens de subsistance et la possession des moyens de production par Araghi est juste à ce niveau. En effet, la plupart d'entre eux possèdent divers moyens de production tels qu'une terre, mais ils sont incapables d'être autosuffisants; leur survie dépendant de leur capacité à vendre leur force de travail.

#### *4.2 Le régime agroalimentaire corporatif mondial*

La prégnance grandissante du sous-secteur orienté vers l'exportation dans les pays du Sud ainsi que le phénomène de semi-prolétarianisation incitent Kay, Akram-Lodhi ainsi que le Groupe ETC - collectif d'acteurs scientifiques et d'intellectuels intéressés aux impacts socioéconomiques et environnementaux des nouvelles technologies - à conclure que l'économie politique agraire du néolibéralisme consolide les dynamiques d'intégration et de concentration capitalistes au détriment de la paysannerie. En amont de la configuration tripartite décrite ci-haut, un régime agroalimentaire corporatif mondial se serait constitué. Ce régime se composerait majoritairement d'entreprises transnationales qui chapeautent l'ensemble des étapes productrices et distributrices des biens alimentaires. Celles-ci s'articuleraient autour des secteurs de la bio-informatique, de l'énergie, des semences, des fertilisants, de la biologie, de la pharmaceutique, des fabricants de produits alimentaires, des

---

<sup>7</sup> De plus, malgré une dépaysanisation croissante, il y aurait des « limites commerciales » à la dépossession de la paysannerie. Cette tension entre le capital et une économie rurale non capitaliste semble être une condition nécessaire au procès d'accumulation primitive (Kautsky et Luxembourg). Elle s'explique aussi par l'unicité de l'agriculture : production saisonnière, conditions géographiques, climatiques et environnementales changeantes, risques météorologiques, réutilisation annuelle des semences et du bagage génétique sélectionné, relative autonomie par rapport au marché de par la production des denrées de subsistance, capacité des paysans à augmenter la cadence du travail jusqu'à faire baisser la valeur de leur salaire réel, difficultés à augmenter le temps de production naturelle, etc. (Il reste que ces limites se voient de plus en plus repoussées et contournées par le processus de marchandisation capitaliste.) Il n'y aurait donc pas de loi inévitable au développement agraire, mais une situation très instable entre la marchandisation des relations sociales entourant les paysans, l'exploitation de leur force de travail, la concentration des terres et le maintien d'une situation hybride entre capitalisme et économie rurale.

détaillants et de l'élevage de bétail. En effet, il semblerait que la concentration et la centralisation du capital se soient historiquement opérées *autour* des producteurs; soit dans le domaine des intrants (énergie, fertilisants, semences, pesticides et machinerie) et des extrants (entreposage, transformation, emballage, mise en marché et distribution)<sup>8</sup>. Non seulement ce noyau corporatif détiendrait-il un pouvoir financier, technologique et politique incroyable, mais on y observerait également une forte cohésion idéologique. Cet amalgame de corporations (tel que Monsanto, Cargill, Dupont, Exxon, Archer Midland Daniels, etc.) réseautées avec diverses organisations internationales (FAO, BM, FMI et l'OMC), banques d'investissements et lobbies philanthropes (tel que la fondation Bill Gates) défendrait avec véhémence l'utilisation des biotechnologies et la mécanisation de l'agriculture afin d'accroître la productivité et la rentabilité des exploitations agraires. Contre une paysannerie jugée improductive, rétrograde ou incapable de générer des surplus économiques, il deviendrait primordial d'intégrer celle-ci au paradigme de l'agriculture productiviste. La stratégie discursive de ce bloc d'intérêt réuni sous la bannière de *l'Alliance pour l'abondance alimentaire et énergétique* (Alliance for Abundant Food and Energy) consisterait à promouvoir les innovations technoscientifiques en raison de l'accroissement de la population mondiale, de la nécessité d'améliorer la productivité pour nourrir cette population naissante ainsi que pour faire face au pic pétrolier, aux changements climatiques et aux sécheresses qui en résulteront (ETC Group, 2008 : 24).

Les dynamiques marchandes renforcées par le néolibéralisme opposeraient donc deux réalités concurrentes. « 80 % de la recherche de l'industrie agroalimentaire porte sur des technologies relatives à l'expédition, l'entreposage et la maximisation du marché [tandis que] 100 % de la recherche menée par les agriculteurs porte sur la durabilité de l'environnement, la productivité et la nutrition » (*ibid.* :46). Encore aujourd'hui, 70% de la population mondiale serait nourrie par les paysans (ETC group, 2009 :1) et « 85% de la nourriture dans le monde est encore produite à proximité de l'endroit où elle est consommée - et dans une large mesure, à l'extérieur du système de marché officiel » (ETC Group, 2008 : 46). En ce sens, nous voyons mal comment ce réseau corporatif parviendra à enrayer la faim dans le monde si la première étape consiste à

---

<sup>8</sup> Nous trouvons assez surprenant de constater que tous les auteurs ci-haut n'accordent pas suffisamment d'importance à l'apparition des OGM, du brevetage intellectuel et du vivant. Ils consistent pourtant en des stratégies d'accumulation du capital visant à augmenter le taux de survaleur relative dans le procès de production. Ils ont aussi eu pour effet tout récent de rendre les paysans dépendants des entreprises spécialisées en vente de semences de par l'impossibilité de réutiliser ces dernières d'année en année. Depuis l'apparition des OGM, la reproduction de la paysannerie passe de plus en plus par ce lien économique. Il est évident que ces facteurs démentent les observations de Bernstein quant au supposé découplage des paysans par rapport au régime corporatif agroalimentaire. Ils servent à l'accumulation du capital international et national.

déposséder ou soumettre la paysannerie à un régime agroalimentaire à la source même de la crise alimentaire de 2006-2008.

La crise alimentaire a d'ailleurs ramené sur la table les enjeux de la souveraineté alimentaire. À l'avant-plan de ce débat, les producteurs d'OGM ainsi que les semenciers sont particulièrement pointés du doigt pour leurs pratiques commerciales qui impliquent une mise en dépendance des acheteurs de semences transgéniques brevetées. Si « les trois quarts des agriculteurs dans le monde cultivent des variétés sélectionnées localement ou conservent leurs semences [et] qu'au moins 1,4 milliard de personnes dépendent des semences conservées par les agriculteurs », le secteur des semences commerciales est concentré de façon inquiétante. « Les 10 grands de l'industrie des semences contrôlent 67 % du marché mondial des semences exclusives et 82 % des semences commerciales vendues sont exclusives » (*ibid.*). Ce secteur agroalimentaire a d'ailleurs récemment connu une croissance marquée de ses activités économiques, sa valeur en 2009 était estimée à 27,4 milliards de dollars (ETC Group, 2011 :41) et il se caractérise par une intégration verticale très imposante : « Monsanto, la plus grande entreprise de semences et la quatrième plus grande entreprise de pesticides au monde, contrôle actuellement plus du quart (27 %) du marché des semences commerciales » (*ibid.*) La baisse des réserves de céréales et la hausse du prix des produits de base en 2008 ont eu pour effet d'augmenter la demande en semences, en engrais, en pesticides et en équipements agricoles.

Constituant la base de l'agriculture industrielle, les semences commerciales sont également à la source des cultures générant les matières premières qui serviront, non seulement à la production d'aliments de fourrages et de fibres, mais aussi d'énergie, de produits chimiques et de biens de consommation à haute valeur ajoutée (ex. plastiques, produits pharmaceutiques). Les principales entreprises de semences et de pesticides ont déjà sauté à pieds joints dans la bioéconomie. Monsanto, Dow et DuPont comptent parmi les partenaires d'entreprises qui visent à créer de nouvelles plateformes technologiques servant à fabriquer des bioproduits agroindustriels (*ibid.* : 40).

Enfin, ce noyau corporatif démontre que nous assistons bel et bien à un rapprochement des secteurs alimentaire et énergétique dans ce qui constitue la *nouvelle bioéconomie*. Le domaine des semences serait particulièrement près du secteur agrochimique. En effet, « cinq des six principales entreprises agrochimiques se retrouvent également sur la liste des plus grandes entreprises de semences au monde » (*ibid.* : 41). Si nous avons ici concentré nos observations sur le secteur des semences, nous avons aussi démontré l'interrelation importante entre les différents domaines de l'agroalimentaire et de l'énergie. Nous ne pouvons donc pas affirmer, comme Bernstein, que le secteur agroalimentaire est secondaire par rapport aux produits manufacturiers et financiers, ils sont plutôt interreliés.

Évidemment, bien que nous constatons une importante concentration corporative des secteurs alimentaire et énergétique, il reste que nous trouvons exagéré de la part de Kay et d'Akram-Lodhi d'insister de la sorte sur la spécificité du néolibéralisme quant à la constitution d'un régime agroalimentaire corporatif mondial. En effet, il semble que ce réseau se soit constitué avant les années 70, et ce, au tournant de la Seconde Guerre mondiale avec l'application des technologies militaires aux procédés agricoles. À notre avis, la frontière entre l'État-providence et la période néolibérale est moins étanche que nous laissent croire Kay, Akram-Lodhi ainsi qu'Araghi. Le néolibéralisme étant tout de même nécessaire à théoriser en tant que période distincte des précédentes, il semble que les dynamiques de concentration et de centralisation du capital appartiennent à la structure même du capitalisme et que, bien qu'elles soient maintenant exacerbées par le cadre institutionnel du néolibéralisme, elles étaient, tout comme les corporations, à l'œuvre bien avant le milieu des années 70, notamment avec la Révolution verte (1960-1990).

## 5. Conclusion

Ce travail s'est principalement articulé autour de la synthèse critique des différents types de questions agraires qu'ont réalisées Akram-Lodhi et Kay. Celle-ci débouche sur une analyse de la pertinence des questions agraires selon les conditions empiriques observables dans divers pays. Cette importante tâche a pour objectif de nous sensibiliser aux contextes au sein desquels nous pouvons apercevoir des modèles socioéconomiques similaires, contradictoires et parfois même uniques. Contrairement à Bernstein pour qui l'objet de la question agraire se limite maintenant à l'examen des relations politiques au sein de la paysannerie, Akram-Lodhi et Kay en concluent que la question agraire reste toujours d'actualité, surtout dans sa dimension politique, mais aussi dans les dimensions d'accumulation et de production. Pour eux, une analyse rigoureuse des processus sociaux ayant cours dans les campagnes doit saisir la trajectoire historique propre à chaque pays tout en rendant l'appareil théorique assez flexible pour tenir compte de l'interface entre le national et l'international. Les modèles conceptuels qui adoptent cette méthode sont en mesure de se prémunir contre les généralisations abusives et les simplifications à outrance. Grâce à des analyses comparatives, ces auteurs sont à même de juger les rapports de classe spécifiques à chaque État, d'en généraliser des constantes ou de mettre en évidence les conséquences du développement géographique inégal. De par la précision des observations, il nous paraît judicieux de poursuivre ce type d'analyse sans toutefois sombrer dans un fétichisme stato-centriste. Par ailleurs, il reste pourtant un point mort essentiel à toute analyse se revendiquant de l'étude de la paysannerie; il s'agit de la « question agraire genrée » (O'Laughlin, 2010). Dans l'ensemble des idéaux-types précédents, aucune distinction de genre n'est prise en compte dans la compréhension des dynamiques rurales. Pourtant, les inégalités de genre et la division sexuelle des

tâches participent à façonner les aspects relatifs à l'accumulation, à la production et aux rapports de classe.

Enfin, bien que la dépossession des paysans ait lieu depuis le début du capitalisme avec la clôture des terres, une pratique économique qualifiée d'accaparement des terres<sup>9</sup> se généraliserait depuis la crise financière de 2008 et la crise alimentaire de 2006-2008. En réalité, cette dernière pourrait avoir sonné le glas de la nourriture et de l'énergie abordable; ce qui aurait d'importantes conséquences quant à la configuration relationnelle entre les pays centraux du capitalisme et les périphéries. Le temps de la nourriture abordable et en surabondance pourrait bien laisser place à une conjoncture de gestion de la rareté des ressources premières<sup>10</sup>. En effet, nous serions actuellement dans une période de transition au sein d'un régime agroalimentaire non plus axé vers la gestion des surplus alimentaires, mais de plus en plus orienté vers une gestion des risques relatifs aux déficits alimentaires et énergétiques futurs au moment où l'agriculture productiviste est la principale responsable de sa fragilité structurelle. Afin de sécuriser l'accessibilité aux terres, aux ressources d'eau ainsi qu'à la nourriture, de nombreux pays et entreprises ont cherché à acheter des millions d'hectares en Amérique latine, en Afrique et en Asie.

*The scale of corporate farmland acquisition is contentious. Up until 2011, the most authoritative attempt to quantify the scale of global land deals came from the World Bank (2010), but in 2012 the International Land Coalition (ILC) produced a report that found 2,042 deals covering 203.4 million hectares were "reported as approved or under negotiation" between 2000 and 2011. Of these, 1,155 deals covering 70.9 million hectares were cross-referenced from multiple sources as "actually already subject to acquisition" (Anseew et al. 2012, p. 19). The World Bank and the ILC concurred that land deals in sub-Saharan Africa accounted for almost 50 per cent of the global acreage involved, while Asia accounted for around 20 per cent of the total area involved (Akram-Lodhi, 2012: 126-127).*

L'accaparement des terres est un de ces sujets qui vient démentir les affirmations voulant qu'il y ait retrait de l'État dans la mondialisation. Face à cette problématique, il serait plus adéquat de parler de déplacement de ses fonctions. Bien que la majorité des transactions d'accaparement soit réalisée par des intérêts privés, l'État met en place les dispositifs politiques (le volume, l'étendue spatiale, le prix et les termes de l'échange tels que la longévité de la

---

<sup>9</sup>L'accaparement des terres pour Akram-Lodhi signifie le: « *large-scale acquisition through buying, leasing or otherwise accessing productively used or potentially arable farmland by corporate investors to produce food and non-food crops, in order either to boost supply for domestic and/or world markets or obtain a favourable financial return on an investment. The motivation for such action is, ostensibly, global food price increases. By large-scale, I mean acquisitions of minimally 200 hectares, although such a cut off point is quite arbitrary – 200 hectares of irrigated land in Southeast Asia is significantly different to 200 hectares of arid land in the Horn of Africa. Corporate investors acquiring farmland may be states, state-owned enterprises or private capital, and they may be involved in agriculture, industry or finance* » (2012 : 125).

<sup>10</sup>En plus de désigner l'appropriation des ressources de première nécessité, l'accaparement des terres peut aussi prendre l'aspect d'une spéculation financière sur le prix futur des denrées et de la terre. Il s'agirait d'une nouvelle stratégie de valorisation dans une situation de crise d'accumulation du capital.

location par exemple) permettant de telles transactions (quitte à mobiliser l'armée comme ce fut le cas en Colombie). Il va sans dire que cette pratique d'accaparement massif des terres est particulièrement hostile aux populations rurales. Il n'en demeure pas moins que si la paysannerie ne veut pas disparaître, elle devra trouver des solutions efficaces quant à la menace que constitue cette nouvelle ruée vers la terre (Weaver, 2003).

## Bibliographie

- Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA), 2013, <http://www.agra-alliance.org/>.
- Akram-Lodhi, Haroon, Kay, Cristóbal, Borras Jr., Saturnino M., 2010, « The Political economy of land and the agrarian question in an era of neoliberal globalization », dans Akram-Lodhi, Haroon et Kay, Cristóbal (dir.), *Peasants and Globalization: Political economy, rural transformation and the agrarian question*, Londres, Routledge, p. 214-239.
- Akram-Lodhi, Haroon et Kay, Cristóbal, 2010a, *Peasants and Globalization: Political economy, rural transformation and the agrarian question*, Londres, Routledge, 360 p.
- 2010b, « Surveying the agrarian question (part 1): unearthing foundations, exploring diversity », *Journal of Peasant Studies*, Vol. 37, no 1, p. 177-202.
- 2010c, « Surveying the agrarian question (part 2): unearthing foundations, exploring diversity », *Journal of Peasant Studies*, Vol. 37, no 2, p. 255-284.
- Akram-Lodhi, Haroon, 2012, « Contextualising land grabbing: contemporary land deals, the global subsistence crisis and the world food system », *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, Vol. 33, no 2, p. 119-142.
- Araghi, Farshad, 2010, « The invisible hand and the visible foot: peasants, dispossession and globalization » dans Akram-Lodhi, Haroon et Kay, Cristóbal, 2010, *Peasants and Globalization: Political economy, rural transformation and the agrarian question*, Londres, Routledge, 111-148.
- Banque Mondiale, 2007, *World Development Report 2008, Agriculture for Development*, Oxford, Oxford University Press, 365 p.
- Bernstein, Henry, 1996, « Agrarian questions then and now » *Journal of Peasant Studies*, Vol. 24, no 1-2, p. 22-59.
- Brenner, Robert, 1982, « The agrarian roots of European capitalism » *Past & Present*, no 97, p. 16-113.

- Byres, Terence, J, 1996, *Capitalism From Above and Capitalism From Below: an essay in comparative political economy*, Londres, Macmillan, 520 p.
- Davis, Mike, 2007, *Planet of Slums*, Londres, Verso, 228 p.
- ETC Group, 2011, « Qui contrôlera l'économie verte? », Communiqué no 107, novembre, [http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/07/JD\\_Qui\\_contrôlera\\_l\\_economie\\_verte\\_FR\\_.pdf](http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/07/JD_Qui_contrôlera_l_economie_verte_FR_.pdf), 91 p.
- 2009, « Qui nous nourrira? Réflexion sur les crises alimentaire et climatique », Communiqué no. 102, novembre, [http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/Qui\\_nous\\_nourrira\\_ETC.pdf](http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/Qui_nous_nourrira_ETC.pdf), 37 p.
- 2008, « À qui appartient la nature? Pouvoir des grandes sociétés et ultime frontière de la marchandisation du vivant », Communiqué no 100, novembre, <http://www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/publication/717/01/wonfrancais01-23-2009web.pdf>, 48 p.
- Hobsbawm, Eric, 2003 [1994], *L'Âge des extrêmes: Histoire du Court Vingtième Siècle, 1914-1991*, Paris, Complexe, 810 p.
- Lewontin, Richard, C, 2000, « The maturing of capitalist agriculture: Farmer as proletarian », dans Bellamy Foster, John, Magdoff, Fred, Buttel, Frederick, (dir.), *Hungry for profit: The agribusiness threat to farmers, food and the environment*, New York, Monthly Review Press, p. 93-106
- McMichael, Philip, 2012, « The Land Grab and Corporate Food Regime Restructuring », *Journal of Peasant Studies*, Vol. 39, no 3-4, p. 681-701.
- 2010, « Food Sovereignty, Social Reproduction and the Agrarian Question », dans Akram-Lodhi, Haroon et Kay, Cristóbal, *Peasants and Globalization: Political economy, rural transformation and the agrarian question*, Routledge, p. 288-313.
- Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, 2011, « Agribusiness pour la prospérité de l'Afrique », 393 p.
- O'Laughlin, Bridget, 2010, « Gender justice, land and the agrarian question in Southern Africa », dans Akram-Lodhi, Haroon et Kay, Cristóbal, *Peasants and globalization: political economy, rural transformation and the agrarian question*. Londres, Routledge, pp. 190-213.
- Weaver, John, C, 2003, *The Great Land Rush and the Making of the Modern World, 1650-1900*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 502 p.



# L'argent et l'environnement dans la culture moderne : le cas des analyses de contingence

Céline Hequet

Dans le cadre du cours *Théories en sociologie économique*

Avec Jean-Marc Fontan, automne 2012

Dans un contexte de crise écologique d'envergure planétaire, l'économie néoclassique cherche une réponse. Alors que certains l'accusent de constituer le fondement théorique de la surexploitation des ressources, les économistes œuvrant au sein du paradigme dominant tentent de mettre au point une nouvelle version du modèle. Dans cette version, on reconnaît l'existence d'individus qui ne cherchent pas uniquement à maximiser leur utilité personnelle par la consommation, mais qui valorisent également des biens dont ils ne prévoient tirer aucun usage, pour leur simple existence (valeur d'existence) ou afin de les léguer à la génération future (valeur de legs).

Parmi ces biens dits *de non-usage*, on retrouve de nombreux biens environnementaux autres que ceux normalement intégrés à l'activité économique. Ceux-ci peuvent inclure, typiquement, des espèces qui n'ont pas d'utilité commerciale ou des paysages hors d'atteinte du public. Lors d'une analyse coûts-bénéfices (ACB), que ce soit pour un projet d'exploitation ou de conservation, la nouvelle économie de l'environnement veut pouvoir tenir compte de cette valorisation de non-usage faite par les individus. Un des outils développés à cette fin est la méthode d'analyse de contingence (MAC), basée sur un questionnaire visant à simuler un marché qui reste, bien sûr, hypothétique, *contingent*. Dans le questionnaire, on demande aux individus combien ils seraient prêts à payer pour conserver un bien environnemental ou combien ils seraient prêts à accepter pour s'en départir. En agrégeant les valeurs, on prétend obtenir la valeur totale du bien telle qu'établie par la société.

Dans le cadre de ce travail, nous entendons retracer les arguments des détracteurs de la valorisation monétaire des biens environnementaux non marchands, plus particulièrement par la MAC. Nous présenterons également une critique de cette méthode basée sur les travaux du philosophe et sociologue allemand Georg Simmel.

## Description de la méthode d'analyse de contingence

Selon les partisans de l'évaluation monétaire des biens environnementaux, étant donné les ressources publiques limitées, il faudra forcément en venir à se poser des questions telles que : à quel point voulons-nous de l'air propre? Comme mentionné, les économistes néoclassiques comptent aborder cette question par des recherches empiriques sous forme d'ACB. Les auteurs Mitchell et Carson voient d'ailleurs dans la MAC l'une des approches les plus prometteuses pour évaluer la volonté à payer des individus pour les biens publics (1989 : 2).

Au cours d'une telle évaluation, on présente aux répondants une description détaillée du bien à évaluer, des questions qui visent à extraire leur volonté à payer (VAP) pour ce bien ainsi que des questions pour caractériser les répondants eux-mêmes, leurs préférences et leur utilisation du bien. Selon la théorie néoclassique, les agents ont des préférences pour des paniers de biens plutôt que d'autres et tendent à maximiser leur utilité selon ces préférences, c'est-à-dire qu'avec un revenu donné, ils tentent d'obtenir la plus grande quantité possible des biens qu'ils jugent « utiles » (on pourrait également dire « satisfaisants »). Le consommateur est celui qui est le mieux à même de juger ce qui lui procure de l'utilité. Le modèle micro-économique de la fonction d'utilité ( $U$ ) du consommateur est habituellement représenté comme suit :

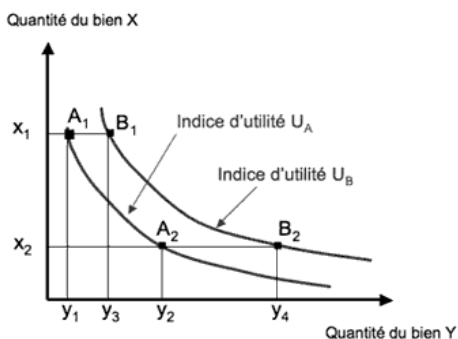


Figure 1

Iutenligne, consulté en ligne le 1<sup>er</sup> décembre 2012

que les quantités de biens sont plus grandes et que l'économie néoclassique juge que plus est toujours préféré à *moins*. Par exemple, le niveau d'utilité UB est plus grand que le niveau UA ; ainsi,  $(x_1, y_3)$  procure une plus grande utilité que  $(x_1, y_1)$  parce que le consommateur obtient plus de  $y$ .

Pour passer du niveau d'utilité UA au niveau UB, le revenu doit augmenter car, dans ce modèle de consommation hyper-simplifié, le consommateur dépense tous ses revenus (il n'a pas d'épargne) et il n'y a que deux biens dans l'économie. Il dépense donc tous ses revenus en  $x$  et en  $y$ . Plus il a de revenus,

Tous les points sur le quadrant représentent les combinaisons possibles de deux quantités de biens,  $x$  et  $y$ . Le long de chaque courbe, l'utilité – ou le niveau de satisfaction – d'un consommateur est la même. Par exemple,  $(x_1, y_1)$  procure la même utilité UA à un individu déterminé que  $(x_2, y_2)$ . Par contre, à mesure que l'on se

déplace vers le coin supérieur droit, le niveau d'utilité du consommateur augmente, parce

plus il peut consommer de chacun des biens. Ainsi, la fonction d'utilité n'a que trois variables indépendantes : prix ( $p$ ), quantités ( $q$ ) et revenu ( $Y$ ). La fonction inverse de la fonction d'utilité est la fonction de dépense ( $e$ ) dont la valeur est égale aux revenus. Elle n'a elle aussi que trois variables indépendantes : prix, quantité et utilité. On l'exprime mathématiquement par la formule  $e(p, q, U) = Y$ , ce qui pourrait être traduit par : les dépenses sont égales aux revenus et dépendent des prix, des quantités et de l'utilité que tire le consommateur des biens consommés.

D'un point de vue théorique, lorsque l'on cherche à connaître la valorisation d'un bien public faite par un individu, on cherche en fait à savoir quel changement dans son revenu (de  $Y_0$  à  $Y_1$ ), couplé avec le changement d'approvisionnement du bien public (de  $q_0$  à  $q_1$ ), laisse son niveau d'utilité inchangé ( $U_0$ ). On compare les deux fonctions de dépense pour obtenir le surplus de compensation (CS):  $CS = [e(p_0, q_0, U_0) = Y_0] - [e(p_0, q_1, U_0) = Y_1]$  (Mitchell et Carson, 1989 : 27). Ce surplus représente la VAP d'un individu pour obtenir le niveau  $q_1$  du bien public. En établissant sa VAP pour tous les  $q$ , l'on peut reconstruire la fonction de demande du consommateur pour le bien public.

Plutôt que d'obtenir la VAP pour un certain niveau de bien public *plus grand*, il est également possible de questionner les individus sur leur volonté à accepter (VAA) pour un niveau *plus petit*. Ceci revient à leur demander de combien il faudrait les compenser pour qu'ils renoncent à leur droit collectif sur le niveau d'approvisionnement antérieur. On retrouve des droits collectifs dans des situations où l'accès à un bien existe pour tous les membres d'une collectivité et où les individus ne peuvent vendre leurs droits d'accès. C'est le cas pour la qualité de l'air, utilisée en exemple au début de la section. S'il y a un coût pour assurer un certain niveau du bien, il sera supporté par tous les membres de la collectivité grâce à des taxes et/ou des tarifications.

La MAC a soulevé une vive controverse dans les années 90, suite à son utilisation pour chiffrer les dédommagements qui devaient être versés par la compagnie Exxon Valdez, responsable d'un déversement pétrolier sur la côte de l'Alaska en 1989. Elle demeure cependant l'une des plus prisées par l'économie néoclassique, avec la méthode des coûts de voyages. Cette dernière cherche à déduire, à partir des montants dépensés pour se déplacer vers des sites préservés, la valorisation de la nature faite par les individus.

### **Les controverses soulevées au sujet de la méthode d'analyse de contingence**

En 1989, la Cour d'appel de Washington juge que le Ministère de l'intérieur américain fait erreur en favorisant l'utilisation des techniques d'évaluation monétaire pour chiffrer les dédommagements qui doivent être consentis en cas

de déversement de déchets toxiques. Elle estime en effet que le marché ne peut capturer la pleine valeur de la nature et que seule la remise en état est une solution acceptable à la suite d'une marée noire (Eberle et Hayden, 1991 : 649).

Comme le soutiennent Eberle et Hayden, une méthode telle que l'analyse de contingence présuppose que la valeur de toute chose peut être exprimée en termes monétaires (*ibid.* : 650). Cette valeur repose sur l'utilité qu'il est possible de tirer des choses qui, on le suppose, ont été créées pour lui, en tant que seul et unique utilisateur des écosystèmes. Les préoccupations environnementales sont d'ailleurs souvent exprimées comme un rejet d'un tel anthropocentrisme (Spash, 1997 : 405).

De plus, la théorie néoclassique suppose une demande de marché qui soit microfondée, c'est-à-dire fondée sur les préférences de chaque consommateur pris individuellement. C'est à ce construit théorique que réfère la fonction d'utilité que nous venons de voir. Or, selon Eberle et Hayden, les axiomes sur la façon dont le consommateur ordonne ses préférences découlent d'une nécessité logique et non d'une observation réelle du comportement humain (Varian, 1984 dans Eberle et Hayden, 1991 : 656).

Il existe également un problème au niveau de l'agrégation des réponses aux sondages, lorsque l'on cherche à déduire la valeur d'un bien public *pour la société* à partir de réponses individuelles. Toujours selon Eberle et Hayden, il n'est tout simplement pas possible de multiplier la VAP d'un échantillon par le nombre de personnes dans la société pour obtenir une VAP totale. En effet, le théorème d'impossibilité de l'économiste Kenneth Arrow suggère qu'une société ne peut répondre à toutes les préférences individuelles et atteindre le bien-être social optimal en même temps (Eberle and Hayden 1991 : 657). Pourtant, c'est ce que cherche à faire la MAC. Une telle approche, visant à établir la valeur d'un écosystème à partir de réponses individuelles à un questionnaire, est réductionniste en ce sens qu'elle prétend étudier les parties d'un système pour comprendre le tout (*ibid.* : 674). Plus que cela, elle sépare les individus du système et transforme l'environnement en un objet isolé (*ibid.* : 677).

Les deux auteurs soutiennent également que les sondages sur lesquels s'appuie la méthode visent à mesurer des goûts et que les goûts sont peu pertinents pour évaluer des systèmes sociaux ou écologiques. Les systèmes de croyances, ou *idéologies*, prennent souvent le dessus, si bien que les personnes sondées ont une idée de faite avant même qu'on ne leur propose des chiffres pour évaluer leur VAP ou leur VAA. Ceci explique pourquoi les fonctions de demande pour des opérations de nettoyage très différentes peuvent être aussi similaires (*ibid.* : 675-676) en exprimant, par exemple, la même VAP pour nettoyer un lac que pour en nettoyer cinq (Diamond e Hausman, 1994 : 46).

Johansson-Stenman soutient quant à lui que les questions d'économie de l'environnement sont par définition éthiques – d'autant plus si elles mènent à des politiques économiques – et qu'il n'est donc pas possible d'aborder ce champ d'étude d'un point de vue strictement positiviste. Il vaut mieux traiter explicitement des valeurs qui sont en jeu et examiner en profondeur les motivations des individus derrière la VAP qu'ils expriment (1998 : 429-430). Les coûts et les bénéfices inclus dans une ACB sont forcément chargés de valeurs puisqu'ils sont dérivés d'un objectif social, par définition éthique. Quel est le bien social que l'on veut maximiser? En économie, on met généralement l'emphase sur le bien-être de l'humain (*ibid.* : 430-431). Devrait-on valoriser intrinsèquement les autres animaux, la nature?

Les motivations à valoriser un bien dont on ne prévoit tirer aucun usage peuvent varier. Par exemple, un individu peut tirer de l'utilité à l'idée de savoir que les autres tirent de l'utilité d'une tierce chose. Par exemple, ils peuvent être satisfaits à l'idée qu'ils sauvegardent un paysage car leurs enfants pourront un jour jouir d'un pan de nature conservé. Kahneman et Knetsch croient pour leur part que les répondants s'achètent une conscience par la VAP qu'ils expriment (Kahneman et Knetsch, 1992 dans Johansson-Stenman 1998 : 434). Spash et Hanley pensent au contraire que beaucoup de gens accordent une valeur intrinsèque à l'environnement, c'est-à-dire en dehors de l'utilité qu'ils peuvent en tirer (Spash et Hanley, 1995 dans Johansson-Stenman 1998 : 434). Le véritable altruisme découlerait ici d'une utilité consentie à d'autres, et non de l'utilité qu'un individu peut retirer de l'utilité dont jouit autrui (Johansson-Stenman 1998 : 434). Or, la littérature qui traite de l'évaluation économique n'aborde jamais la question de cette façon et se contente de supposer que la VAP reflète les préférences des individus et qu'il n'y a pas d'autre motivation que la maximisation de l'utilité personnelle (*ibid.* : 435).

Les économistes modélisent en effet les individus comme étant utilitaristes et ceci s'étendrait à leur comportement lors d'une prise de décision concernant l'environnement. Ainsi, chacun se demanderait si la peine nécessaire pour mettre en place une politique environnementale excède le plaisir qu'il est possible de tirer de cette politique. Chacun ferait donc sa propre petite ACB intérieure (Spash, 1997 : 403). La prise de décision à partir d'ACB implique que c'est l'utilité nette d'une action qui détermine si elle est, en elle-même, bonne ou mauvaise. Mais existe-t-il des droits inviolables? Les réponses – ou le refus de répondre – des personnes utilisant un système de croyances de type *déontologique*, c'est-à-dire basé sur les principes ou sur les droits, ne peuvent être prises en compte dans une analyse de contingence prévue pour des utilitaristes. En effet, les réponses de protestation sont souvent comptabilisées comme celles de personnes ne valorisant pas le bien en question (si elles expriment une VAP de zéro) ou sont tout simplement écartées comme données aberrantes (pour des VAA excessivement élevées) (*ibid.* : 404).

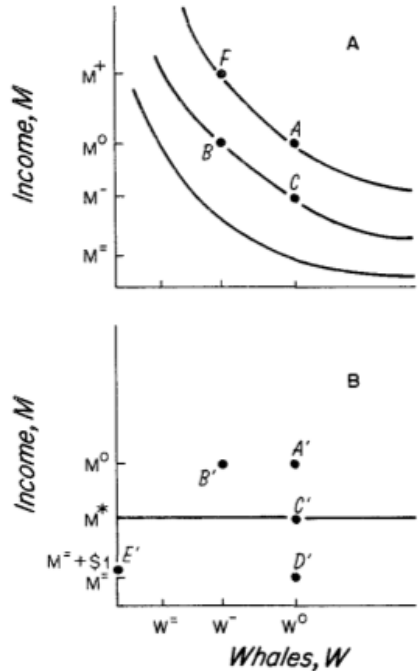
Or, dans sa recherche, Spash a observé l'existence d'un système de croyances déontologique (plutôt qu'utilitariste) chez beaucoup d'environnementalistes. Ceci l'amène donc à penser que les analyses de contingence ne sont pas démocratiques, car biaisées en faveur des « optimistes technocentristes » (*ibid.* : 403). Paradoxalement, ce sont les « pessimistes écocentristes » – dont les réponses ne sont pas ou sont mal comptabilisées – qui sont les plus à même de répondre aux questionnaires, souvent envoyés par la poste (*ibid.* : 414-415). L'étude de Stevens *et al.* vient également soutenir l'hypothèse d'un processus décisionnel incohérent avec la théorie néoclassique, c'est-à-dire ne correspondant pas à un compromis entre l'argent et la nature. En effet, les chercheurs ont effectué un sondage dans le cadre d'une analyse de contingence qui visait à estimer la valeur d'existence de quatre espèces animales. Soixante pour cent des gens auraient refusé de donner une VAP positive pour conserver ces espèces (Stevens *et al.*, 1991 dans Common, Reid et Blamey, 1997 : 229).

Puisque basée sur les principes ou sur les droits, une posture déontologique en environnement est une croyance en sa valeur inhérente (Spash, 1997 : 405). Or, c'est cette même valeur intrinsèque (par la valeur d'usage ou la valeur de legs) que cherche à mesurer la MAC lorsqu'elle porte sur des biens environnementaux qui sont non seulement *non marchands* mais aussi de *non-usage*, ce qui préoccupe Common, Reid et Blamey. En effet, selon eux, les répondants qui ont un système de croyances de type *déontologique* utilisent un classement de type lexicographique pour ordonner leurs préférences. Dans ce cas, ils n'ont pas de fonction d'utilité correspondant au bien au sujet duquel ils sont questionnés. Dans leur recherche sur le phalanger de Leadbeater, un opossum de l'Australie, ils observent que plus du quart des répondants démontrent un classement des préférences incohérent avec l'existence d'une fonction d'utilité pour la protection de cette espèce. Soit les répondants sont incapables d'effectuer toutes les comparaisons de revenu et de niveau de conservation qui leur sont présentées, soit leurs réponses sont intransitives (par exemple, ils disent préférer A à B, B à C, mais pas A à C) (Common, Reid et Blamey, 1997 : 230). Parmi ceux qui offrent des réponses complètes et transitives et qui préfèrent plus de conservation et moins de revenus, 50% affirment le faire pour des principes éthiques et moraux, ce qui, selon les auteurs, vient supporter l'hypothèse d'un classement lexicographique (*ibid.* : 231).

Les classements lexicographiques sont basés sur des choix binaires, où une alternative est classée devant une autre selon une règle spécifique. Contrairement à la fonction d'utilité néoclassique, deux alternatives ne peuvent jamais obtenir le même rang. Par exemple, quelqu'un engagé envers les droits des autres espèces et des futures générations va toujours préférer, à partir d'un certain niveau de revenu (quand ses besoins essentiels sont comblés par exemple), plus de conservation à moins et ce, peu importe les effets sur son

revenu. La figure 2A (Edwards 1986 : 148) illustre une fonction d'utilité néoclassique impliquant un compromis entre le nombre de baleines ( $W$ ) en abscisse et le revenu ( $M$ ) en ordonnée. Dans ce modèle, le consommateur est indifférent entre B et C et entre A et F. Cependant, il préfère A et F à B et C puisque son niveau d'utilité est plus grand. Dans le modèle lexicographique de la figure 2B (*ibid.* : 148), à partir du revenu  $M^*$ , la personne (nous ne dirons pas ici le *consommateur*) préfère toujours plus de baleines, c'est-à-dire que A' et C' sont préférés à B'.

Un tel modèle lexicographique permet d'expliquer plusieurs réponses dites « anormales » aux questionnaires d'analyses de contingence (*ibid.* : 149). Par exemple, la VAA n'y est pas définie lorsque le revenu excède  $M^*$  puisque plus de baleines est toujours préféré à moins. En d'autres termes, la personne n'est pas disposée à accepter de l'argent en compensation d'une diminution du nombre de baleines car son revenu la satisfait déjà. C'est dans ce genre de situations que l'on est susceptible d'obtenir des offres de protestation extrêmement élevées, comme mentionné plus haut. D'ailleurs, les études qui s'inscrivent dans le paradigme néoclassique évitent généralement de demander la VAA, bien qu'elle soit clairement définie par la théorie. À l'inverse, la VAP n'est pas définie sous  $M^*$  puisque plus de revenu est toujours préféré à moins, même jusqu'à l'extinction de l'espèce. En d'autres termes, la personne veut d'abord répondre à ses besoins essentiels avant d'allouer une partie de son revenu à la conservation des baleines. C'est dans ce genre de situation que l'on risque d'obtenir des VAP de zéro dans les questionnaires.



Figures 2A et 2B  
Edwards, 1986, p. 148

En résumé, il existe plusieurs problèmes aux fondements de la MAC. Tout d'abord, la fonction d'utilité sur laquelle elle prend appui n'a jamais été observée. De plus, les résultats provenant de l'agrégation de réponses individuelles à un sondage font d'elle une méthode hautement réductionniste. Finalement, elle présuppose un mode décisionnel utilitariste alors que

beaucoup de gens adoptent plutôt une posture déontologique pour poser des choix environnementaux. Une telle posture entraîne un classement des préférences différent de celui dépeint par la théorie néoclassique, soit le classement lexicographique. Il y a donc beaucoup de raisons de douter de la pertinence des évaluations monétaires menées grâce à la MAC.

### **Indifférence et équivalence**

Simmel s'est penché sur l'extension du régime monétaire sous la modernité, extension qui atteint aujourd'hui son paroxysme avec les méthodes d'évaluation des biens non marchands et de non-usage. Pour Simmel, l'équivalence entre des choses aussi incommensurables qu'une espèce animale et un montant d'argent, par exemple, rend tout choix avilissant : « ce qui est commun à beaucoup de choses est aussi commun à la plus basse d'entre elles » (2006 : 30). À la limite, la vie du consommateur qui peut tout acheter, même un phalanger de Leadbeater, est rendue fade, insipide, par ce pouvoir presque divin que lui procure l'argent. L'individu moderne libre devient donc tout aussi indifférent que les courbes de sa fonction d'utilité : « le cœur et le sens de la vie ne cessent de nous glisser entre les doigts, les satisfactions définitives deviennent toujours plus rares, tous ces efforts et toute cette agitation ne valent en réalité pas la peine » (*ibid.* : 30). Le monde est ainsi *désenchanté*.

Si toutes les choses ont un prix, il est alors possible de tout calculer, tout optimiser et tout gérer. L'obsession mathématique du quotidien prend alors le pas sur l'esthétique, « du grand style dans l'art de vivre » (*ibid.* : 36). Puisque l'argent s'interpose, « objectif et indifférent » (*ibid.*), entre l'objet et le sujet, il l'en détache, laissant place à « un certain laxisme et une certaine irréflexion dans l'action » (*ibid.* : 37). On peut même aller jusqu'à racheter devoirs et obligations en espèces sonnantes et trébuchantes. Le régime monétaire libère ainsi le sujet de l'emprise de la communauté, qui ne peut plus l'obliger à une action spécifique. Une entreprise peut aujourd'hui monnayer son devoir de ne pas détruire l'espace de vie collectif en achetant, par exemple, des crédits de carbone. Cependant, renoncer à ses devoirs grâce à la médiation impersonnelle de l'argent peut aussi impliquer un renoncement à ses droits. Une autre entreprise pourrait, comme Exxon Valdez, racheter le droit d'autrui à jouir d'une nature intègre en payant une compensation aux habitants affectés par ses activités. Ainsi, biodiversité et dollars peuvent-ils être indifférents aux consommateurs à qui l'on demandera, dans un sondage, combien ils sont prêts à accepter pour deux goélands de moins, cinq, dix, cent.

[D]u fait que toujours plus de choses sont payées en argent, qu'elles deviennent accessibles au moyen de l'argent, et que celui-ci apparaît donc comme un pôle de stabilité au sein de la fuite des apparences, on néglige bien trop souvent que les objets de l'économie commerciale ont aussi des aspects qui ne sont exprimables en argent ; on croit bien trop légèrement posséder en leur valeur monétaire leur équivalent exact, sans reste (*ibid.* : 29).

Toute différence qualitative peut donc être traduite en différence quantitative grâce à des méthodes comme l'évaluation de contingence qui prétendent pouvoir mesurer la valeur intrinsèque des choses.

De plus, l'argent liquide, comme équivalent universel, rend les choses elles-mêmes liquides, constamment changeantes et échangeables, *labiles*, contrairement au mode de vie traditionnel où tout est conçu pour rester. C'est la révolution permanente! Même « [l]es espèces et les organismes n'ont plus pour nous la valeur de pensée éternelle de la création, mais sont des points de passage d'une évolution tendant vers l'infini » (*ibid.* : 37). Car l'argent, en tant que médiation entre le sujet et l'objet, a transformé notre rapport au monde, rendant possible des représentations telles que celle de l'évolution, où tout est en constante fluctuation. C'est ainsi que nous pouvons envisager de détruire ces espèces et ces organismes pour de l'argent si, au terme d'un de ces calculs mathématiques qui encadrent nos vies, il est jugé rentable de le faire. De toute façon, on n'arrête pas le progrès! La sélection naturelle elle-même ne détruit-elle pas les espèces les plus faibles au nom du progrès?

Évaluer la nature pour mieux la sauver serait donc une solution s'inscrivant dans la même logique que celle à l'origine du problème, si l'on reprend les arguments de Simmel. Connaître son équivalent monétaire nous amènerait, contrairement à ce qui est avancé par les néoclassiques, à moins priser cette nature, lui trouvant une commune mesure avec tous les objets inutiles qui encombrant nos vies. De plus, lui accoler un prix donnerait la fausse impression qu'elle est remplaçable, aussi flexible que la main d'œuvre sous le capitalisme avancé, qu'on peut la vendre et la racheter plus tard, si le besoin s'en fait sentir. Or, il semblerait que plusieurs décisions environnementales soient en fait irréversibles. À cause de la consanguinité, par exemple, une population animale ne peut se rétablir sous un certain seuil d'individus ; elle est vouée à l'extinction. De la même manière, le réchauffement de la planète entamé, on ne peut revenir en arrière : la fonte des glaces diminue les surfaces réfléchissantes, le pergélisol relâche du CO<sub>2</sub>, tout comme les océans en s'acidifiant. Le monde n'apparaît pas aussi labile que le voudrait son régime monétaire.

### **Mot de la fin**

En conclusion, pour reprendre les propos d'Erberle et Hayden dont nous avons largement utilisé les travaux pour la présente étude, la MAC entraîne une relation nature-culture où les individus sont séparés du système, transformant l'environnement en un objet isolé (1991 : 677). Tout se passe comme si eux-mêmes ne faisaient pas réellement partie de cet environnement et n'interagissaient pas constamment avec lui pour se définir en tant que sujets. Finalement, les fondements utilitaristes et anthropocentriques de la théorie néoclassique ont un effet auto-réalisateur, forçant les gens à réfléchir dans son

cadre et à agir en conséquence, utilisant les ACB pour maximiser leurs plaisirs et minimiser leurs peines. Suite à ces constats, il nous semble donc très important de s'opposer, comme l'a fait la Cour d'appel de Washington en 1989, à l'utilisation des méthodes d'évaluation monétaire en environnement.

### **Table des abréviations et symboles**

ACB : Analyse coûts-bénéfices

CS : Surplus de compensation

e : Dépense ou fonction de dépense

MAC : Méthode d'analyse de contingence

p : Prix

q : Quantité

U : Utilité ou fonction d'utilité

VAA : Volonté à accepter

VAP : Volonté à payer

Y : Revenu

### **Bibliographie**

Common, M., Reid, I. et Blamey, R., 1997, « Do Existence Values for Cost Benefit Analysis Exist? », *Environmental and Resource Economics*, Vol. 9, p. 225-238.

Diamond, Peter A. et Hausman, Jerry A., 1994, « Contingent Valuation: Is Some Number better than No Number? », *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 8, no 4, p. 45-64.

Eberle, W. David et Hayden, F. Gregory, 1991, « Critique of Contingent Valuation and Travel Cost Methods for Valuing Natural Resources and Ecosystems », *Journal of Economic Issues*, Vol. 25, no 3, septembre 1991, p. 649-687.

Edwards, Steven F., 1986, « Ethical Preferences and the Assessment of Existence Values: Does the Neoclassical Model Fit? », *North-eastern Journal of Agricultural and Resource Economics*, Vol. 15, no 2, p. 145-150.

Iutenligne, Les courbes d'indifférence, [consulté en ligne le 1er décembre 2012], <http://public.iutenligne.net/economie/Simonnet/consommateur/docs/indifference2.html>.

- Johansson-Stenman, Olof, 1998, « The Importance of Ethics in Environmental Economics with a Focus on Existence Values », *Environmental and Resource Economics*, Vol. 11, no 3-4, p. 429-442.
- Mitchell, Robert C. et Carson, Richard T., 1989, *Using Surveys to Value Public Goods: the Contingent Valuation Method*, Washington, Resources for the Future, 463 p.
- Simmel, Georg, 2006, « L'argent dans la culture moderne », dans *L'argent dans la culture moderne et autres essais sur l'économie de la vie*, trad. Alain Deneault, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 21-39.
- Spash, Clive L., 1997, « Ethics and Environmental Attitudes With Implications for Economic Valuation », *Journal of Environmental Management*, Vol. 50, p. 403-416.



**Philippe Blanchette** - L'éthique de l'*improvement* et l'*enclosure* du bien commun à l'ère de la révolution biotechnologique

**Richard Perron** - La pratique des relations à plaisanterie au Burkina Faso: Entre tradition et modernité

**Jean-Pascal Hallée** - La question agraire revisitée

**Céline Hequet** - L'argent et l'environnement dans la culture moderne : le cas des analyses de contingence